

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME
PLAN DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT
VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION
PROJET DE RÈGLEMENT P03-012**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 mars 2003, à 19 h
Centre 7400
7400, boulevard Saint-Laurent
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MARS 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS	
RÉJEAN GENOIS, JEAN-FRANÇOIS MANIBAL.....	3
COALITION POUR LA PROTECTION DU PARC JARRY	
MARC LANGLOIS, MARIE-MICHELLE POISSON.....	8
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS EN FAUTEUIL ROULANT	
JOSÉE MALO.....	26
FRANÇOIS BEAULÉ.....	30
REPRISE DE LA SÉANCE.....	33
ROBERT COUTURE	33
MICHEL LAFLEUR	39
MADELEINE BARETTE.....	49
JEAN POIRIER	52
LÉON DOSTON.....	54
MUSTAFA BEN KIRANE	58
PHILIPPE CÔTÉ.....	60

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième
partie de la consultation publique portant sur un projet de modification au plan d'urbanisme,
plan directeur de l'Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension, dans le cadre du projet
de Tennis Canada Parc Jarry. Mon est Catherine Chauvin et je préside cette commission. Je
suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet, commissaire additionnelle et de monsieur
10 Gilles Gosselin, analyste.

Le président de l'Office, monsieur Jean-François Viau, est également parmi nous ce
soir ainsi que monsieur Alain Cardinal, secrétaire général, monsieur Luc Doray, directeur
des Services administratifs, et madame Marie-Claire Dumas, directrice des consultations.

15 À l'arrière de la salle, vous pouvez rencontrer madame Pauline Truax et monsieur
Jean-François Lévesque. C'est madame Truax qui est responsable du registre des
intervenants.

20 La première partie de la consultation publique sur le projet a été tenue, comme vous
le savez, les 24, 25 et 26 février dernier. La deuxième partie de la consultation qui
commence ce soir a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet,
d'émettre leurs commentaires, de faire leurs suggestions ou de proposer des modifications
au projet.

25 Au cours de cette deuxième partie, les représentants de Tennis Canada et des
services de la Ville de Montréal et de l'Arrondissement n'ont aucun rôle particulier à jouer. Ils
sont invités, s'ils le souhaitent, à assister à la présentation des mémoires et à prendre
connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

30 Cela se passera donc de la façon suivante: j'appellerai dans l'ordre de leur
inscription
Les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. S'il y a des
personnes dans la salle qui ne se sont pas inscrites à l'avance et qui souhaitent donner leur
35 opinion, vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès de madame Truax. Nous ne
pouvons
toutefois vous garantir que vous serez entendus ce soir.

40 Alors, nous avons dix intervenants qui se sont déjà inscrits pour la séance de ce soir.
Je demanderais de limiter les interventions à un maximum de 15 minutes, ce qui veut dire
que si vous avez un long mémoire, vous devrez essayer de nous en présenter un résumé.

45 Après chacune des présentations, la Commission prendra quelques instants pour
échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer davantage
des éléments contenus dans le mémoire. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de
la Commission comme étant une révélation d'une éventuelle prise de position de sa part sur
le projet. Je précise que la Commission s'intéresse aux arguments invoqués dans les
50 mémoires afin de clarifier certains éléments ou encore d'en assurer une bonne
compréhension.

Je vous signale que l'assemblée est enregistrée et que les transcriptions écrites de
tout ce qui est dit seront disponibles sur le site Internet de l'Office et dans les centres de
consultation situés aux bureaux Accès Montréal de l'Arrondissement, à la Bibliothèque
55 municipale Le Prévost, au poste de police de quartier 32, au bureau de la Direction du
greffe de la Ville de Montréal et au bureau de l'Office.

La documentation relative au projet ainsi que les mémoires déposés resteront
accessibles sur le site Internet de l'Office et dans tous les centres de documentation au moins
60 jusqu'à ce que le rapport de la Commission soit rendu public.

C'est madame Carole Tremblay, sténographe officielle, qui s'occupe donc de la
sténotypie, et monsieur Richard Pinet qui s'occupe de la sonorisation.

65 À la fin de la deuxième partie de la consultation, il est possible à toute personne
d'utiliser le droit de rectification qui doit porter sur des faits invoqués. Pour se prévaloir de ce
droit, il faut d'abord s'inscrire auprès de madame Truax. Je mentionne tout de suite aux
personnes qui voudraient utiliser ce droit de rectification qu'il est très important de
comprendre qu'il s'applique à des faits et que l'intervention doit être brève. Il n'est pas
70 permis de rectifier une opinion, une opinion ce n'est pas rectifiable. La Commission va donc
gérer le droit de rectification avec une très grande vigilance afin d'éviter toute forme de
débat.

En terminant, pour s'assurer d'un exercice démocratique, il importe de maintenir un
75 climat de respect mutuel et de courtoisie, et d'éviter les propos inutilement blessants.
Exprimer son opinion implique d'accepter que d'autres puissent exprimer une opinion
différente. Pour cette raison, je ne permettrais à aucun moment aucune forme de
manifestation, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, ni de remarque
désobligeante, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante.

80 Au cours des prochaines semaines, la Commission fera rapport de ce qu'elle a
entendu et de son analyse du projet, à la lumière de l'information reçue et des opinions
exprimées. Le président de l'Office transmettra ce rapport au Comité exécutif de la Ville de
Montréal et rendra ensuite le rapport public.

85

Je vous rappelle que le rapport de l'Office est consultatif et non décisionnel. La décision d'adopter ou de rejeter un règlement qui modifie le plan d'urbanisme appartient au conseil municipal sur recommandation du Comité exécutif.

90 J'inviterais donc dès maintenant monsieur Réjean Genois, représentant de la Fédération québécoise de tennis, à venir nous présenter le mémoire de son association.

Bonsoir messieurs. Je vous prierais de vous identifier tous les deux pour les fins de transcription.

95

M. RÉJEAN GENOIS:

Bonsoir. Vous m'entendez, oui? Je suis Réjean Genois, président de la Fédération québécoise de tennis, et je suis accompagné du directeur général de la Fédération québécoise de tennis, monsieur Jean-François Manibal à ma gauche.

100

Nous présentons le mémoire de la Fédération québécoise de Tennis. Ça va être assez bref, c'est un mémoire de trois pages.

105

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE:

Merci à vous, Monsieur Genois. Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter Monsieur le directeur général?

110

M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:

Non, c'est parfait.

115

LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais peut-être vous entendre m'expliquer un petit peu plus sur la Fédération elle-même. N'étant pas moi-même joueur de tennis - je n'ai pas des bons genoux - je connais mal l'organisme puis ici on voit qu'il y a quand même 500 000 adeptes, 30 000 membres, plusieurs clubs intérieurs affiliés; un organisme qui a plus de 100 ans. Pourriez-vous me parler un peu plus longuement de la Fédération?

120

M. RÉJEAN GENOIS:

125

Bien, la Fédération québécoise a comme mission le développement du tennis au Québec. Et c'est une fédération qui est très bien structurée, qui organise beaucoup d'activités. Et quand on parle qu'il y a 500 000 adeptes, ce sont les gens qui pratiquent le tennis, autant dans les clubs extérieurs l'été ou dans les clubs intérieurs; c'est des

130 sondages qu'on a eus qui fait qu'on estime qu'il y a environ 500 000 personnes qui jouent au
135 tennis. Et la Fédération a ça de particulier, qu'elle a aussi un *membership* via les clubs de
140 tennis intérieurs, qui sont des clubs de tennis privés un peu partout à travers la province, et
145 il y a de ça - combien d'années, Jean-François? - qu'il y a eu une entente avec les clubs de
150 tennis intérieurs ou les membres, via cotisation des clubs de tennis intérieurs avec la
155 Fédération québécoise où les membres des clubs de tennis intérieurs sont des membres
160 affiliés à la Fédération. Peut-être que Jean-François peut dire ça fait combien de temps
165 qu'on a cette association avec l'Association?

M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:

140 Depuis maintenant 1984, on a réussi à s'entendre avec les propriétaires de clubs
145 intérieurs pour supporter justement nos activités et nos différents programmes à travers la
150 province.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

145 Vous mentionnez qu'il y a peu de terrains disponibles pour la haute performance.
150 Alors, vous considérez qu'ici, les terrains à Jarry rencontrent ces standards-là? C'est ça
155 que vous voulez dire dans votre mémoire?

M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:

150 Effectivement, oui, les terrains de Jarry peuvent répondre, s'il y en avait
155 suffisamment, pourraient répondre effectivement à une demande pour le développement de
160 l'excellence.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

160 Est-ce qu'il y en a d'autres sur l'île de Montréal ou si c'est seulement le Parc Jarry?

M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:

165 Non, il y a effectivement d'autres clubs qui présentent des programmes de
170 développement; des clubs sport-études par exemple, et le stade nous permettrait
175 effectivement, comme fédération, de pouvoir encadrer encore plus les athlètes de haut
180 niveau.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

170 Quand vous parlez des clubs privés, est-ce que ces clubs privés là aussi ont les
175 mêmes standards? Et quels sont-ils? Vous dites qu'il y a eu une diminution, il en avait
180 combien à Montréal puis il y en a combien maintenant?

M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:

175

Au cours des trois quatre dernières années, il y a à peu près trois à quatre clubs dans la grande région métropolitaine qui ont fermé leurs portes. Donc, ça nous a affectés énormément parce que nous, comme partenaires, on travaillait en étroite collaboration avec eux, et on utilisait évidemment leurs terrains pour nos activités, soit des tournois soit même des programmes de développement pour l'excellence. Mais ç'a été, et c'est maintenant très limité. On a de la difficulté à réussir à convaincre ces partenaires-là de nous fournir des terrains de tennis pour nos activités.

180

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

185

Et ces clubs privés là avaient des terrains intérieurs et extérieurs, ils avaient les deux?

M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:

190

Non, ceux-là sont tous, pour la plupart des clubs de tennis intérieurs, avec des terrains intérieurs uniquement.

M. RÉJEAN GENOIS:

195

C'est ce qu'il y a de particulier à Jarry, c'est la qualité de l'équipement sportif et c'est ce que je voudrais rajouter. Au Québec, c'est très rare qu'on puisse retrouver des endroits où il y a des terrains et intérieurs et extérieurs. Ce qui fait du Centre de tennis du Parc Jarry un endroit exceptionnel pour le développement de l'élite.

200

D'ailleurs, souvent ce sont les terrains intérieurs qui manquent, quand on compare en Europe et aux États-Unis, c'est souvent la qualité des terrains extérieurs qui fait qu'ils vont développer des joueurs à l'année longue. Donc, Centre de tennis Jarry est vraiment un endroit exceptionnel pour le développement de l'élite parce qu'on peut avoir les deux sortes de terrains de tennis, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

205

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

210

Quand vous dites qu'il y a eu une recrudescence de la popularité du tennis, est-ce que c'est basé sur des statistiques, sur une étude qui a été faite? Parce que souvent on a vu dans d'autres sports qu'il y avait une popularité pendant quelques années, puis ensuite ça a baissé; sur quoi vous basez-vous pour dire ça?

M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:

215

Au cours des dernières années, on s'est aperçu qu'il y avait eu une certaine diminution justement de la pratique du tennis. Et au cours des deux dernières années, depuis 2002, il y a des statistiques effectivement qui démontrent que le tennis a repris un petit peu son envol et qu'il y a plus de participation auprès des jeunes. Il y a des statistiques effectivement qui sont sorties à ce niveau-là.

220

M. RÉJEAN GENOIS:

Il faut dire aussi qu'à Montréal on est privilégié avec un grand tournoi professionnel chaque été, qui est une vitrine extraordinaire pour les jeunes et pour les gens qui aiment le sport, et qui voient les meilleures joueuses ou les meilleurs joueurs chaque année à Montréal, et je pense que ça crée de l'engouement et ça amène des gens qui, des joueurs additionnels, des joueurs et des joueuses additionnels.

225

230

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

235

Dans votre mémoire, vous identifiez que dans votre participation, je dirais à la convention du Centre de tennis du Parc Jarry, vous donnez un exemple du 25 % du temps que vous partagez avec Tennis Canada, donc pour les tournois, les camps de détection de talent, l'entraînement, les stages et aussi les activités promotionnelles. Pouvez-vous nous parler des activités promotionnelles de la Fédération québécoise de tennis?

240

M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:

Je peux donner un exemple très simple. Il y a quelque temps, quand Sébastien Lareau avait remporté sa médaille d'or aux Jeux Olympiques, on s'est servi justement des installations du Parc Jarry pour faire une grande fête et justement promouvoir la pratique du tennis en collaboration avec Sébastien qui était présent sur place.

245

250

Donc, ce sont le genre d'activités effectivement qu'on fait au stade; il n'y en a pas une tonne présentement, mais disons qu'on aimerait ça pouvoir se servir encore plus de cette installation-là étant donné que c'est une installation de grande qualité.

LA PRÉSIDENTE:

255 Vous dites aussi qu'il ne faut pas oublier que lors de l'ouverture du Centre du Parc Jarry, on ne trouvait aucun centre de tennis intérieur sur l'Île, qui pouvait permettre aux résidents de pratiquer leur sport favori sur une base annuelle. Depuis l'ouverture du centre, est-ce qu'il y a eu d'autres centres qui ont ouvert?

260 **M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:**

Non, absolument pas.

LA PRÉSIDENTE:

265 Vous dites que le projet du Centre de tennis du Parc Jarry aiderait beaucoup la Fédération québécoise, par contre c'est quatre tennis intérieurs de plus, dont 25 % irait en partage à Tennis Canada et à la Fédération québécoise. Et là, je ne sais pas comment se répartissent les heures d'utilisation, mais dans le fond c'est comme si vous en aviez deux sur huit, et là vous en aurez trois sur douze. Est-ce que c'est une augmentation significative pour la Fédération?

270 **M. JEAN-FRANÇOIS MANIBAL:**

275 Si effectivement les plages horaires sont adaptées à nos besoins, effectivement, ça fait une bonne différence pour nous.

280 Un des problèmes auxquels on fait face présentement c'est justement le fait que nous on a besoin de beaucoup de terrains les fins de semaines par exemple pour nos activités, que ce soit des stages justement de formation ou encore des compétitions, et, malheureusement, étant limité par le nombre de terrains présentement, ça ne nous permet pas nécessairement de tenir ces activités-là, alors qu'un terrain, deux terrains de plus peut faire une bonne différence pour nous malgré tout.

285 **LA PRÉSIDENTE:**

Ça fait le tour de nos questions. Nous vous remercions beaucoup.

M. RÉJEAN GENOIS:

290

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

295 Bonsoir. J'appellerais maintenant madame Marie-Michelle Poisson, représentante de la Coalition pour la protection du Parc Jarry.

 Avant que vous ne commenciez, j'aimerais vous signaler qu'on a pensé réserver une période d'une demi-heure par intervention. Vous avez un mémoire qui est quand même assez élaboré. Nous en avons pris connaissance, alors ne vous gênez pas - je ne vous demande pas de couper, je pense que pour la compréhension des gens dans la salle, c'est important que vous puissiez couvrir l'ensemble, mais vous pouvez présenter quand même un résumé.

305 **M. MARC LANGLOIS:**

 Alors, Marie-Michelle Poisson et Marc Langlois pour la Coalition pour la protection du Parc Jarry.

310 La Coalition pour la protection du Parc Jarry, regroupement de citoyennes, citoyens et organismes sociaux et communautaires des quartiers limitrophes au Parc Jarry qui défend essentiellement la revendication suivante, et ce, depuis l'annonce des projets d'agrandissement des installations de Tennis Canada, le 3 juin dernier: que pas un pouce de plus du territoire public et vert du Parc Jarry ne soit cédé aux installations tennistiques de Tennis Canada.

315 Cette revendication a reçu l'appui de plus de 4800 citoyennes et citoyens qui ont signé la pétition de la Coalition qui a été déposée devant le conseil municipal de la Ville de Montréal le 28 octobre 2002.

320 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON:**

 Le contexte global et aussi une petite note historique. Les intentions qui ont présidé à la naissance du parc Jarry il y a 75 ans sont plus que jamais d'actualité.

325 Encore aujourd'hui, les enfants sont menacés de certaines maladies, à l'époque c'était la tuberculose dans les années '20, maintenant c'est l'obésité, le diabète infantile et l'hyperactivité, maladies pour lesquelles le meilleur remède est encore et toujours l'activité physique. Le parc Jarry est un lieu privilégié pour la pratique de plusieurs activités de plein-air. Soulignons que le Ministre des Sports et du Tourisme, M. Legendre, annonçait récemment une politique afin d'encourager les jeunes à être plus actifs après les heures de classe.

330 L'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension - tout comme à l'époque de la création du Parc Jarry - est l'arrondissement dont le taux d'espace vert par habitant est le plus faible de toute l'île de Montréal.

340 Les quartiers limitrophes du Parc Jarry sont parmi les plus densément peuplés au Canada. La crise du logement nécessite que plus de logements soient construits dans le secteur - ce qui fait que, comme à l'époque de sa création, les quartiers environnant le Parc Jarry sont toujours en plein essor.

345 On peut supposer, et les tendances lourdes en urbanisme sont là et on tient à les souligner, il y aura donc plus de résidents aux abords du Parc, dans le secteur du Parc et nécessairement aussi beaucoup moins de stationnements dans le secteur puisque tous les terrains vagues seront éventuellement construits et les habitants voudront avoir les stationnements attenants à leur résidence.

350 Et en plus, comme à l'époque de la création du Parc, le développement d'événements majeurs dans le Parc ne fait pas bon ménage avec les besoins des usagers réguliers du Parc Jarry.

355 Il y avait des tensions observables dès la création du Parc et contre lesquelles des précautions légales avaient été prises, notamment la fondation "Baggs" avait prévu au bail, au premier bail initial, de ne pas donner d'autorisation pour la tenue d'événements à caractères commerciaux.

360 La preuve en est que c'est précisément - et ces tensions existent toujours, la preuve en est que c'est précisément ce qui motive aujourd'hui la tenue des audiences publiques 78 ans plus tard.

M. MARC LANGLOIS:

365 Les audiences publiques qui ont été tenues par l'Office, pour nous il y a trois questions fondamentales avant même l'opposition - une coalition - qui ont été soulevées, quant au financement du projet, à sa pérennité et aussi à sa - on a appelé ça sa maturité que le projet était pour obtenir.

370 Au niveau du financement, remarquons qu'aucune étude de faisabilité, aucun budget d'opération prévisionnel, aucune de viabilité n'ont été déposés.

375 Au niveau de la pérennité, on a plutôt appris des représentants mêmes de Tennis Canada qu'en tout temps le tournoi pouvait changer de ville et que c'était l'Association des joueurs de tennis professionnels, l'Association mondiale qui décidait où étaient pour se tenir les tournois. Aucune entente n'a été signée, même pas pour dix, même pas pour cinq, même pas pour deux ans.

380 Nous croyons que ces deux interrogations déjà permettent de juger de la pertinence du projet.

Au-delà de ça, les responsables municipaux qui ont travaillé sur le dossier se sont tous entendus pour déclarer qu'avec cette nouvelle phase de développement, les installations atteindraient leur maturité et que aller plus avant finirait par fragiliser l'écosystème du Parc.

385

Comme les 12.8 millions ne servent pour l'instant qu'à compléter la phase 1 et 2 du projet, nous croyons comme coalition que la phase 3 ne devrait jamais avoir lieu au minimum, et nous suggérons donc que le projet s'arrête au minimum après la phase 1 et 2.

390

En tenant compte des commentaires préalables, voici maintenant les positions de la Coalition pour la protection du Parc Jarry face au projet qui nous a été soumis.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

395

Alors, une première prise de position concernant la modification du plan d'urbanisme, c'est l'illustration qu'on a mise au tableau:

Nous demandons que le plan d'urbanisme ne soit modifié que pour la superficie des bâtiments existants, l'espace prévu pour le court no. 1 et le court asphalté.

400

C'est ce qui est représenté en bleu rayé là. Ce n'est pas une image virtuelle, c'est une photo aérienne et ça a aussi l'avantage d'être tout à fait juste dans les proportions que ça représente. Voilà, donc on peut identifier ce secteur qualifié de désormais E.2-1. Si on doit désigner une zone institutionnelle et collective, selon nous ça devrait se limiter à ça.

405

Tout le reste, soit la superficie de la place publique, les terrains de tennis extérieurs et l'aire de stationnement gazonnée attenante à la rue Faillon, doivent demeurer dans la catégorie: Parcs E.1(1) et doivent conserver le statut de servitude d'accès.

410

Permettre le rezonage de ces espaces verts de la place publique de E.1 à E.2 ne ferait qu'ouvrir la porte à de futurs projets de développement. Il est donc essentiel que la Ville de Montréal garde, grâce à son plan d'urbanisme, le contrôle sur ces terrains non bâtis et verts et qu'elle amende en conséquence la modification de zonage demandée.

415

M. MARC LANGLOIS:

Face à la proposition d'échange de terrain, nous demandons que cet échange de terrain soit tout simplement refusé.

420

Il a été clairement démontré, je pense, lors des audiences que les terrains échangés n'ont tout simplement pas la même valeur, même s'ils ont la même superficie. On a voulu ainsi répondre à la demande de la Coalition qui n'était pas un pouce de plus, mais l'échange de terrain qu'on nous propose est, selon nous, complètement... n'est vraiment pas à l'avantage des utilisateurs du parc.

425

Est-ce que j'ai besoin de faire la démonstration? Peut-être?

430

Donc, ce qui est proposé pour l'instant c'est finalement de nous redonner d'étroites bandes de terrain qui longent le terrain public qui existe déjà. Donc, on nous redonne quelque chose comme ça, quelque chose comme ça, et en échange - bon, je pourrais continuer, là... - donc, tout ce qui borde la piscine, et on parle - c'est déjà présentement une voie qui est asphaltée, qui est utilisée pour les véhicules qui ont à se rendre à la piscine, qui est utilisée par les ambulances qui auraient à se rendre en urgence à la piscine. Alors, on nous redonne semble-t-il cette zone-là pour finalement prendre une portion en plein coeur du parc.

435

440

Quand on remet ça sur une carte du parc, voici un peu ce que ça donne quand on remet les nouveaux terrains... C'est dans l'autre bord, mais peut-être que tout le monde peut comprendre. Vous voyez qu'il y a clairement une avancée dans le parc qui, pour nous, est complètement inacceptable, d'autant plus que cette avancée-là va permettre tout ce qui suit par après: une avancée de clôture, un agrandissement du périmètre, un agrandissement de l'aire publique que Tennis Canada peut utiliser.

445

Selon nous, c'est complètement inacceptable cette proposition-là, et donc nous recommandons que l'échange de terrain soit refusé.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

450

Ça c'est concernant l'échange de terrain, O.K. Réaménagement des tennis extérieurs et du Court numéro 1. Nous croyons qu'il est possible de réaménager ou de maintenir à leur place actuelle les terrains de tennis extérieurs et de réaménager le court no. 1 sans empiéter au coeur du parc.

455

Nous croyons même qu'il est grandement préférable de réduire au besoin l'ampleur de la « promenade pour les amis du parc Jarry » que de concéder aux installations tennistiques un pouce de plus d'avancée dans le territoire du parc Jarry.

460

Voilà. Si jamais ce n'est pas possible de faire ça, on propose de faire des aménagements au niveau... C'est toujours possible, on souligne en tout cas à votre attention que c'est toujours possible de faire des aménagements autour du court numéro 1.

465

Il y a six modules hors sol qui sont prévus, nous on propose de les disposer latéralement, donc d'oublier ceux qui sont aux extrémités. Ça va donc permettre de resituer le court numéro 1 ici, plus vers l'arrière, et de reconsidérer la pertinence de faire les fameuses loges corporatives qui, à elles seules, vont chercher 6.5 mètres de chaque côté. À ce moment-là, le court numéro 1 pourrait prendre beaucoup moins de place et ça permettrait de ne pas empiéter dans cette zone-là, et les tennis extérieurs pourraient facilement être maintenus ou sinon redisposés dans l'espace qui est ici.

470 Et comme on vient de dire aussi, pour nous, cette zone-là ne constitue pas un raccourci de la place publique, ça ne nous dérange absolument pas qu'on redise des tennis intérieurs dans cette zone-là pourvu que tous les tennis extérieurs restent dans la zone superficielle de Tennis Canada et n'empiètent pas d'un seul pouce de plus dans le parc.

475 Je vous fais remarquer aussi que si on prend la distance entre ce point et l'entrée de la piscine, c'est exactement la même distance que de ce point via les tennis dans leur situation actuelle jusqu'à l'entrée de la piscine. On aurait pu faire la démonstration avec un petit bout de ficelle, ça aurait été exactement la même longueur. Alors, pour nous, il n'y a pas d'utilité à ouvrir cette ouverture et on trouvait plus pertinent de maintenir les tennis extérieurs dans cet endroit.

480 J'enchaînais avec la promenade des amis - oui, c'est ça.

M. MARC LANGLOIS:

485 En ce qui concerne maintenant les propositions qui ont été... C'est donc toujours l'agrandissement de terrain projeté; en ce qui concerne la zone de périmètre réservé, donc on parle de la zone qui serait clôturable par Tennis Canada.

490 Présentement, la zone clôturable c'est ce qui est en mauve, c'est donc la place publique telle qu'elle existe présentement. La position de la Coalition c'est que cet espace-là correspond à 1.2 acres et que d'aucune façon Tennis Canada ne devrait avoir plus que 1.2 acres dans son nouveau projet de terrain clôturable public.

495 Ils n'ont pas besoin d'espace de plus pour mettre des tentes; s'ils ont besoin d'espace pour construire des tennis intérieurs, pour refaire le stade numéro 1, c'est parfait, on ne s'oppose pas à ça, mais l'espace vert et public du parc doit rester un espace vert et public, et pas un endroit pour mettre des tentes de commanditaires.

500 Donc, nous demandons que ce 1.2 acres-là soit le même et, plus avant, nous demandons aussi que la zone numéro 3, c'est sûr que pour nous elle n'existe pas. D'autant plus qu'on demande que les terrains soient réaménagés et n'avancent pas au coeur du parc. Donc, pas de zone numéro 3 et nous demandons aussi qu'en dehors des événements tennistiques, la seule zone qui leur soit réservée, tel qu'ils le demandent de toute façon, soit la zone numéro 1 et que ces clôtures-là soient installées en 24 heures tout le temps avant un événement, et enlevées 24 heures après un événement.

505 Et ça, il faudrait que ce soit très clair parce que je rappellerai aux commissaires que la fameuse clôture qui présentement est alentour de la place publique n'aurait jamais dû être là, et qu'elle est là maintenant depuis six ans.

510

515 Toujours sur le domaine de cette clôture, on a vu aussi lors des audiences qu'il y a
présentement un calendrier d'installation des tentes de commanditaires - parce qu'il faut bien
les appeler ainsi - et de certaines autres installations de Tennis Canada, mais principalement
c'est des tentes de commanditaires, des endroits de restauration. On a vu que pour l'instant
Tennis Canada avait l'habitude de prendre six à huit semaines avant son tournoi pour
installer les choses. Plusieurs s'interrogeaient sur est-ce que ça peut être fait plus vite; il y a
eu des exemples même de très gros festivals qui, au centre-ville de Montréal, s'installent en
l'espace de sept jours.

520 On croit très important de fixer dans l'entente un calendrier, d'en fixer un qui soit
sévère, et ce qui va obliger Tennis Canada à faire ses devoirs, à engager le nombre de
personnes qu'il faut pour que ça fonctionne, à mettre l'argent qu'il faut pour que ça
fonctionne, mais de cette façon-là ils ne seront pas dans le parc pendant un mois, un mois
525 et demi.

Alors, on demande donc que la clôture de zone numéro 1 puisse être installée au
maximum 14 jours avant l'ouverture du tournoi et qu'elle soit enlevée au maximum 7 jours
après, ce qui fait un total de 30 jours avec 9 jours de tournoi. Ce qui est quand même un
530 mois durant l'été qui dure deux mois, deux mois et demi à Montréal. Et que la clôture de la
zone 2 ne puisse être érigée plus de 7 jours avant le début du tournoi et qu'elle soit enlevée
4 jours après. Ce qui est suffisant, le Festival de Jazz, c'est ce que ça leur prend
d'habitude, ce qui fait un total de 20 jours.

535 Nous demandons aussi qu'il soit prévu dans l'entente que des sanctions monétaires
pour tout jour excédant cette période de montage et démontage. L'argent pourrait être remis
au directeur de l'arrondissement et servir à un fonds pour l'amélioration du parc Jarry.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

540 Maintenant, on va discuter des abords de la piscine. Donc, une proposition
concernant les abords de la piscine: aucune clôture ne soit érigée entre la clôture de la
piscine et le CTPJ.

545 Là, on voit très bien qu'actuellement il y a un chemin assez large. La proposition qui
nous a été faite il y a deux ou trois semaines, c'était de réduire les deux chemins qui sont
existants là à un seul chemin, qui longerait la clôture. Qui serait plus près de nous
autrement dit. Entre les arbres qui sont là et la clôture. Et ça réduirait le chemin à à peu
près 1 mètre et demi de large. Alors qu'actuellement ce chemin-là sert à l'accès direct des
550 ambulances - justement le tracé qui est fait là - vers la piscine. Sinon, si ce chemin-là
n'existe pas, les ambulances devraient faire tout le trajet à travers le parc. Alors, ça nous
semble une aberration, on ne veut pas qu'il y ait de clôture, on veut que le terrain demeure
libre d'accès comme c'est le cas présentement jusqu'à maintenant.

555 L'aménagement actuel, constitué de deux chemins - c'est ce que je viens d'expliquer
- séparés par un terre-plein planté d'arbres et d'arbustes, ça doit être conservé pour
préserver la fluidité de la circulation piétonnière et cycliste, qui est très très nombreuse, les
jeunes viennent beaucoup à la piscine, c'est bon de le souligner, en vélo et barrent leur vélo
le long des clôtures et devant la piscine, dans une espèce de terre-plein qui est bordé de fer
560 forgé. Toute réduction d'espace autour de la piscine encombrerait beaucoup les abords de
la piscine. C'est bon de le signaler. Il faudrait aussi peut-être prévoir plus de stationnement
à vélo dans ces espaces-là plutôt que de les réduire.

565 Nous recommandons de prévoir l'aménagement d'une aire de détente face à l'entrée
de la piscine. C'est ce qui est désigné en vert, là, dans l'illustration. Cet aménagement
ombragé comprendrait de nombreux arbres et des tables de pique-nique. Cette aire publique
pourrait répondre tant aux besoins des utilisateurs de la piscine qu'aux attentes des amateurs
de tennis cherchant un peu de repos en dehors de l'enceinte marchande du stade. Cet
aménagement aurait l'avantage de redonner aux baigneurs un espace de dégagement et
570 d'éviter de se buter contre une clôture.

À l'heure actuelle, on aperçoit un peu la clôture et s'il fallait, à notre plus grand dam,
que la zone 3 soit annexée à ça, ça voudrait dire qu'en sortant de la piscine, on aurait une
clôture sur toute la grandeur de la façade de la piscine. En tout cas, toujours est-il que nous
575 on préférerais que cette place-là soit dégagée, parce que c'est un grand besoin pour les
baigneurs de pouvoir manger à l'extérieur de la piscine, attendre des gens à l'extérieur de la
piscine; on pense par exemple aux mères de familles qui accompagnent leurs enfants, mais
qui ne pénètrent pas nécessairement aux abords, dans la piscine.

580 Nous recommandons que la pointe de terrain - on voit qu'il y a une pointe de terrain
qui est dans l'aire de droit superficiaire de Tennis Canada - située sur le droit superficiaire de
Tennis Canada et nécessaire à l'aménagement de cette aire de détente soit redonnée au
parc pour compenser la perte de droit d'accès public dû à la construction des tennis
intérieurs dans le stationnement.

585 Alors, si on peut désigner l'endroit où se trouveront les tennis intérieurs, il y a un
droit d'accès actuellement là; on le perd ce droit d'accès. Alors, en guise de compensation,
on devrait pouvoir avoir en échange cette pièce de terrain qui permettrait de compléter une
place qui serait tout à fait cohérente devant la façade de la piscine.

590 Alors, voilà. Je vais enchaîner avec les deux derniers points concernant nos
revendications quant aux aménagements. Alors, la hauteur autorisée:

595 En 1995, la Commission Viger avait recommandé à la Ville de Montréal de limiter la
hauteur des bâtiments à construire dans le parc de façon à sauvegarder les percées
visuelles vers le Mont-Royal et à préserver une certaine harmonie entre les bâtiments
construits et les espaces verts du parc. Le stade, qui à l'origine devait mesurer 21 mètres,
fut ainsi ramené à 18 mètres de hauteur.

600 Sa hauteur actuelle. On parle bien du stade central Du Maurier. Cette décision, sagement mûrie alors par un panel d'experts, doit être maintenue, à notre avis.

Et concernant les façades arrière des nouveaux bâtiments s'il doit en être construit, nous ne devons que fortement recommander que Tennis Canada et les autorités municipales
605 veillent plus particulièrement à ce que ça soit, ça respecte des normes de qualité esthétique, de sécurité et d'accessibilité puisqu'il y a beaucoup de gens qui circulent à l'arrière de ces installations-là pour se rendre, via la passerelle aérienne, vers Parc-Extension.

M. MARC LANGLOIS:

610 Finalement, nous demandons que soit créé un comité qui regrouperait tous les utilisateurs et utilisatrices du parc.

Et on entend par ça autant les commissions scolaires, les organismes jeunesse, les
615 organismes sociaux, les représentants de Tennis Canada, les citoyens et les citoyennes des quartiers limitrophes au parc, ainsi que des représentants de la Ville de Montréal, sur le même modèle que ce qui existe déjà dans d'autres grands parcs comme « Les Amis de la Montagne ».

620 Nous demandons que ce comité des utilisateurs travaille à l'établissement d'une politique d'utilisation tant des terrains publics du parc Jarry que des installations de Tennis Canada lors de tout événement non tennistique.

625 Donc, on ne veut pas s'intéresser à leurs installations lors du tournoi, mais pour toute autre utilisation en dehors du tournoi, et que ce même comité des utilisateurs veille à l'établissement du plan directeur d'aménagement du parc Jarry qui est présentement en cours de planification.

630 Il faut bien comprendre que le projet de développement qui a été proposé par Tennis Canada mentionne clairement que les nouvelles installations, tant intérieures qu'extérieures, ont été conçues pour favoriser l'accueil d'événements non tennistiques destinés à générer de l'autofinancement.

635 La Coalition s'opposera fermement à toute escalade dans la tenue d'événements non tennistiques ne servant principalement, voire exclusivement, qu'à garnir les coffres de Tennis Canada au détriment du parc et de la qualité de vie de ses utilisateurs et utilisatrices.

640 Les pressions qu'amènera ce projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada dans le parc Jarry sont nombreuses et menaçantes: achalandage accru, problèmes de circulation, de bruit, restriction des droits citoyens et du libre accès au parc en période de tournoi.

645 Puisque avec la réalisation de ce projet, les installations de Tennis Canada ont atteint leur maturité et qu'aucun projet ultérieur de développement ne saurait être autorisé sans menacer l'écosystème du parc, ne vaudrait-il pas mieux songer dès maintenant à déménager ces installations dans un lieu plus adéquat, c'est-à-dire non pas dans un parc public mais dans un espace libre de vocation, plus accessible à la circulation, doté de places de stationnement en nombre suffisant et éloigné des lieux de détente et de résidence?

650 Cette question est essentielle. Il appartient cependant aux autorités municipales, aux bailleurs de fonds et aux organisateurs de Tennis Canada d'y répondre avant d'avaliser toute forme de projet.

655 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON:**

Comme Coalition, nous avons étudié sérieusement le projet qui nous a été soumis afin de faire des propositions réalistes et constructives qui puissent permettre à tous, utilisatrices et utilisateurs du parc, amateurs de tennis et organisateurs des Internationaux, de vivre en bon voisinage au coeur d'un parc public.

660 Nous remercions les commissaires de nous avoir écoutés et espérons vivement que leurs recommandations verront à préserver la qualité de cet espace vert que nous chérissons.

665 Nous espérons aussi qu'à leur tour, les responsables de l'arrondissement, les responsables de Tennis Canada et nos élus sauront écouter les avis qui leur seront rendus par l'Office de consultation publique lorsque viendra le temps de prendre des décisions cruciales pour l'avenir du parc Jarry.

670 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE:

675 Merci à vous. Je vous remercie d'avoir résumé votre mémoire, en tout cas il est accompagné de documents qui permettent de très bien le comprendre.

C'est sûr qu'il y aurait beaucoup de questions, mais d'un autre côté vous avez fait un effort de simplification qui nous facilite la compréhension.

680 Je serais tentée de vous demander de m'expliquer un peu plus par rapport aux abords de la piscine. N'étant pas moi-même usager du parc, je ne suis pas sûre d'avoir exactement bien saisi toute la... En avant, sur le côté, ce qui est déjà clôturé, ce qui ne l'est pas... Il y a un sentier qui longe la piscine, que vous décrivez comme étant le sentier utilisé par les ambulances. On dirait qu'il se prolonge dans la...

685 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON:**

Oui.

690 **LA PRÉSIDENTE:**

Et ça, est-ce que c'est là ou c'était là avant?

695 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON:**

Ça c'est une photo très réaliste de ce qui est là présentement.

LA PRÉSIDENTE:

700 Mais c'est coupé par la clôture à ce moment-là?

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

705 Actuellement, c'est coupé par la clôture, au niveau de... Bien, on la voit un petit peu la clôture, là, elle est ici, hein, c'est ça? Alors, mais nous, notre préoccupation, tout le point sur les abords de la piscine, c'est que le projet de Tennis Canada, comme il nous a été présenté l'autre fois, enclavait la piscine de façon très sérieuse. La clôture, actuellement, fait ça. Il n'y a jamais eu de clôture ici en parallèle avec la clôture de la piscine. Ce triangle-là est libre d'accès, c'est une servitude publique.

710

Là, avec le projet qui nous a été soumis, on aurait été obligés de... il y aurait eu une clôture en parallèle avec celle de la piscine puis tout le monde aurait été supposé de circuler ici, très près des baigneurs. En fait, on réduisait les deux chemins à un seul chemin.

715 **LA PRÉSIDENTE:**

Sur vos deux chemins, celui qui est en face du centre puis celui qui longe la clôture, c'est ça les deux chemins dont vous parlez?

720 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON:**

Oui.

725 **LA PRÉSIDENTE:**

Séparés par un terre-plein?

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

730 On le voit ici, là-dessus - si ça peut être à l'endroit, là. Voilà. On le voit très bien ici.
Vous voyez? Ici.

M. MARC LANGLOIS:

735 C'est qu'il y a un chemin qui est vraiment tout à côté de la clôture de la piscine, après
ça il y a un peu de terrain vert,...

LA PRÉSIDENTE:

740 Ah, il y a des arbustes.

M. MARC LANGLOIS:

... et après ça il y a vraiment la route où...

745

LA PRÉSIDENTE:

Asphaltée.

750 **M. MARC LANGLOIS:**

... la route asphaltée.

LA PRÉSIDENTE:

755

C'est ça.

M. MARC LANGLOIS:

760 Et la zone qui était entre la piscine et l'installation, le bâtiment construit de Tennis Canada, a toujours été libre d'accès, les guichets de Tennis Canada commençaient avec leur clôture.

765 Mais là, ils proposent de prendre cette zone-là maintenant, ce qui veut donc dire que la piscine serait enclavée, qu'il y aurait des gens du tournoi qui seraient très très proches des baigneurs.

770 On ne pense pas que c'est vraiment pertinent ni pour les uns ni pour les autres, finalement, de se retrouver dans cette promiscuité-là, et de toute façon ça ne fait qu'augmenter la superficie, l'aire publique que l'on concède à Tennis Canada quant à nous.

775 Donc, cette bordure, ce triangle-là, pour nous, il est absolument non pertinent de le donner à Tennis Canada, d'autant plus que le problème de sécurité existe; les gens de la Ville, quand on leur a soulevé ça, ont dit: « C'est vrai, on avait oublié, mais les ambulances, il faut qu'elles aient accès. » Parce que si jamais il se passe quelque chose dans la piscine...

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

780 C'est ça. Puis là, on voit tout le trajet qu'une ambulance aurait à faire si jamais il n'y avait pas cet accès-là, ça retarderait quand même... Et puis ce qu'il faut dire aussi, c'est que de ce côté-ci - le projet qu'on vous a présenté il avait deux versions: Soit qu'on mettait la clôture de ce côté ici ou soit qu'on le mettait du chemin qui est présentement là, ou soit qu'on le mettait plus près encore de la piscine. Il y a deux versions. Et, en tout cas, toujours est-il qu'on enclavait encore plus la piscine puisqu'on prévoyait de faire la zone 3.

790 Ce qui fait que les baigneurs sont confinés dans ce petit triangle ici et les gens qui veulent accéder à la piscine auraient été confinés à un seul chemin qui longe directement la clôture de la piscine. Plutôt que de circuler derrière quand même un rideau de verdure, le terre-plein qui est là, il y a quand même des arbustes qui donnent quand même une intimité aux baigneurs. Donc, voilà.

LA PRÉSIDENTE:

795 Vous proposez d'aménager une aire de détente devant la piscine, finalement? Ce serait devant le bâtiment de la piscine?

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

800 Oui.

LA PRÉSIDENTE:

805 Quand on pense aux mamans, elles ne verraient pas leurs enfants si l'aire de détente était devant. Actuellement les usagers peuvent se répartir au pourtour.

M. MARC LANGLOIS:

810 Oui, le but ce n'est pas vraiment ça. C'est plutôt, compte tenu que d'une part Tennis Canada voulait prendre le devant de la piscine pour le clôturer lors des tournois, donc en augmentant sa superficie. Nous, ce qu'on pense, c'est qu'il serait beaucoup plus pertinent, au lieu de leur donner plus d'espace pour mettre des tentes, c'est, ailleurs, créons une zone verte qui pourrait plaire autant, tant aux baigneurs qu'à n'importe quel utilisateur du parc - même aux consommateurs de tennis qui auraient peut-être le goût à un moment donné de sortir de l'enceinte enclavée pour aller prendre un peu de repos dans un parc. C'est merveilleux dans le fond, finalement, probablement, d'avoir des installations de tournoi qui sont comme ça dans un espace vert, qui permet même à la rigueur d'emmener un pique-nique au lieu de manger des hot-dogs qui sont préparés à la cantine des Internationaux.

820 Ça se fait couramment dans plein d'endroits où on étampe les gens qui rentrent à la clôture, on leur dit: « Si vous voulez ressortir, il suffit d'avoir votre étampe pour rerentrer. » Et on pourrait favoriser une libre circulation des gens de Tennis Canada qui pourraient, des consommateurs du tournoi qui pourraient prendre, profiter de l'aire de détente qu'est le parc, et ainsi surtout ne pas enclaver la piscine.

825 Donc, on trouve que c'est pertinent, beaucoup plus finalement que de faire une place publique avec des petits cailloux, des arbres en pots puis rien qui... des choses qu'on retrouve finalement dans des centres d'achats en général.

830

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

835 Moi je voudrais rajouter que cette place publique - bon, c'est sûr que l'idéal ce serait de faire le même aménagement ici pour que les mères de famille, comme on dit... Mais les grands utilisateurs de la piscine c'est aussi les camps de jour.

840 Et ça ferait un point de ralliement. Il n'y a pas d'ombre tellement. Ce qu'on observe l'été, c'est que les quelques arbres qui sont là, les tout-petits se rassemblent tous en dessous du même arbre finalement. Il n'y a pas... - puis quand ils emmènent - ils ne peuvent pas manger sur le bord de la piscine; donc, s'ils doivent manger, ils doivent les emmener à l'extérieur prendre la collation. Et là aussi ils doivent manger dans l'herbe, ils ne peuvent pas s'asseoir.

845 Donc, il y a vraiment un besoin pour les camps de jour qui sont très nombreux à venir
à la piscine - je pense qu'ils viennent à tous les jours, les groupes, ils emmènent leurs
groupes à tous les jours - ça serait vraiment une installation qui serait bien.

850 Comme ça, ça pourrait leur permettre d'attendre à l'ombre puis de manger
correctement installés. Puis si en plus on pouvait peut-être avoir un petit peu d'abris, mais...
ce qui n'est pas le cas, mais bon.

 Mais ici, ce serait la même chose, un peu plus d'aménagement pour faciliter
justement la venue à la piscine.

855 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

 J'essaie de comprendre un petit peu l'échange que vous voulez faire entre les
terrains justement qui seraient aménagés en pique-nique pour compenser pour la perte de
terrain dans le stationnement. Parce que finalement vous voulez échanger des terrains qui
860 font partie du droit superficiaire pour une servitude d'accès. Si vous regardez les surfaces,
vous les avez sûrement examinées...

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

865 Oui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

870 ... vous n'échangez pas une servitude d'accès pour une servitude d'accès, mais une
partie de servitude d'accès pour du droit superficiaire. Alors, j'aimerais savoir comment vous
positionner par rapport à ça.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

875 En fait, je ne sais pas s'il faut absolument faire des propositions cohérentes. La
proposition qu'on nous avait faite c'était une servitude d'accès à laquelle on avait déjà droit
versus un terrain qu'on aurait perdu, une perte nette de terrain ici.

880 C'est vrai qu'on a un coin ici qu'on devra contourner une fois que ce sera construit.
Donc, c'est un droit de passage, mais tout le terrain ici est zoné servitude d'accès. Alors,
les gens qui viennent, il y a une passerelle ici qui aboutit ici, les gens font ça, puis ils font le
tour ici. Alors, ça, ça va constituer un détour de plus, on se dit: « Bien, quand même,
pour un détour de plus, on devrait avoir droit à une compensation. » Alors, on propose ça,
je ne sais pas.

885

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

890 Je ne voulais pas me faire l'avocat du diable, là, mais j'essayais de voir finalement par rapport aux ententes qui sont déjà prises, il faudrait changer la convention qui a été établie en '94-'95, donc ça devient pas mal plus compliqué que le mandat qu'on a.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

895 Peut-être, mais... En tout cas, si on est capable d'accommoder Tennis Canada en faisant des échanges de terrains, je ne vois pas pourquoi on n'accommoderait pas les utilisateurs du parc pour une portion comme ça qui serait quand même mieux aménagée que ce qu'on nous propose. Si j'avais le plan - ce que Tennis Canada propose comme aménagement, ce n'est pas moins que cinq chemins parallèles. Vous regarderez le plan, c'est cinq chemins parallèles, un espace à peu près inutilisable. Nous autres on voudrait
900 avoir au moins ça qui serait cohérent avec la façade de la piscine.

D'ailleurs, anciennement - il y a des arbres, tous des - je ne sais pas c'est quoi, des genres de féviers - il y en a quatre dont un qui fait partie de la... qui est en clôture ici. Donc, anciennement il y avait un ensemble aménagé cohérent ici - on pourrait trouver certainement
905 les anciens plans - et on aimerait retrouver cet ensemble cohérent qu'il y avait avant 1995.

D'ailleurs, la preuve, c'est qu'il y a un de ces arbres qui est de la même espèce que ceux qui sont devant la piscine, qui se retrouve à l'intérieur de la clôture.

910 Donc, c'est ça, c'est un peu pour rectifier ce qui avait peut-être été mal pensé, mal conçu à l'époque. Je pense que ce serait possible de trouver ça, de trouver un accommodement.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

915 D'accord, on en prend bonne note. Moi j'aimerais regarder par rapport aux événements non tennistiques et j'aimerais comprendre un peu votre position. Vous êtes d'accord pour des événements non tennistiques? Est-ce que c'est le nombre ou le type d'événement? Est-ce que c'est organisé par des tiers ou seulement par Tennis Canada? J'aimerais avoir plus de précisions sur ça.
920

M. MARC LANGLOIS:

925 Ce qu'on demande c'est que le Comité des utilisateurs se pose cette question-là. Donc, qu'il y ait... Pour l'instant, on dit clairement que nous on va s'opposer à toute accélération dans la tenue d'événements non tennistiques, et je pense que ça va appartenir au Comité des utilisateurs de voir quel genre de relations de bon voisinage on peut arriver à créer, qui va permettre tant aux uns qu'aux autres d'avoir une situation gagnante.

930 Donc, on ne voulait pas mettre un chiffre, on ne voulait pas dire : c'est 10, c'est 5, c'est 15 qu'on veut par année; ce qu'on veut, nous, c'est sauver notre parc. Si on peut nous faire la démonstration qu'on peut en faire un nombre X puis que ça va même nous profiter comme utilisateurs du parc, on ne s'opposera pas à ça. Mais, de prime abord, on ne veut pas s'embarquer.

935 Surtout on veut - et c'est important que tous les gens de la Ville - c'est pour ça qu'on était étonné qu'il n'y ait pas de chiffre sur la table - il va y avoir des pressions financières énormes, en tout cas plus grandes sur Tennis Canada, et généralement le tournoi ne pouvant pas grossir tellement plus que ce qu'il est là, il va falloir qu'ils trouvent de l'argent ailleurs. Et est-ce que ça, ç'a été bien analysé pour qu'on ne se retrouve pas avec une foire permanente dans le parc Jarry, parce que si c'est le cas, c'est clair que ça ne fonctionnera pas.

945 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Tennis Canada a proposé qu'ils en feraient une quinzaine par année, est-ce que pour vous c'est raisonnable ou c'est la limite, ou ça devrait être moindre? Il y en a huit maintenant. Puisque vous ne dites pas de nombre, là, mais...

950 **M. MARC LANGLOIS:**

Disons que comme coalition on a eu de la misère à trouver un chiffre magique.

955 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

D'accord.

960 **M. MARC LANGLOIS:**

Et on s'est dit que ça serait au Comité de surveillance d'en définir un. Je pense que dans tous les cas le mieux - et ça c'est ce qu'on se disait aussi comme coalition - le mieux est d'en définir un probablement très sévère, très petit, puis si on s'aperçoit que ça va bien, on ouvrira la porte plus large. Si on ouvre déjà la porte très large, c'est toujours plus difficile à refermer. Et toutes nos positions vont dans ce sens-là.

965 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Quand vous parlez du Comité utilisateur, c'est un comité qui serait un peu un comité de liaison avec le Comité de gestion? Comment vous le voyez exactement?

970 **M. MARC LANGLOIS:**

975 Non, je ne sais pas comment légalement ça peut être fait, je préférerais que ça soit même plus un comité de pression, que ça soit même finalement la chambre constituante qui donne au Comité de gestion ses grandes lignes directrices.

980 Ce serait intéressant que les citoyens, les organismes sociaux, la table de concertation du quartier définissent ce qu'ils veulent avec leur parc. Ce qu'ils veulent autoriser dans leur parc de non tennistique, et que après ça la Ville de Montréal dise: « Bon, c'est bon, on connaît maintenant les paramètres que vous avez définis ensemble et on va gérer ces paramètres-là. » Est-ce qu'on va obtenir ça? Je ne sais pas, mais ce serait très plaisant que ça puisse arriver.

985 Je crois que Les Amis de la Montagne ont presque atteint ce statut-là présentement et ils sont plus que des gens qui donnent des conseils, mais ils sont consultés avant tout projet, avant même que le projet soit mis sur une table, là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

990 Et le lien serait avec l'arrondissement et non la Ville de Montréal?

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

995 Bien là, il faudrait que la Ville se décide, parce qu'on joue un peu sur les deux tableaux depuis qu'il y a eu la fusion. C'était un dossier central qui a été délégué à l'arrondissement, mais qui fait travailler aussi des gens du central encore. Alors, je ne sais pas.

M. MARC LANGLOIS:

1000 Disons, comme coalition on a toujours voulu s'adresser à l'arrondissement, pour nous c'est notre parc, c'est un parc de quartier, de grand quartier puisqu'il s'agit de trois quartiers environnants. Ce n'est pas un grand parc de Montréal nécessairement pour nous, donc... Puis je pense que si la théorie du « *Small is beautiful* » est intéressante, donc si on pouvait garder ça au sein de l'arrondissement, quitte à avoir les expertises de la ville centrale, qu'ils s'assoient à la même table que nous, je pense que ça serait très bien.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

1010 En ce sens, ce serait souhaitable aussi que le parc retrouve son statut de parc d'arrondissement, qu'il a perdu dans la foulée des fusions. Ce serait peut-être un moyen de retrouver ce contrôle-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1015
Merci.

LA PRÉSIDENTE:

1020 J'aurais peut-être juste une petite question sur les événements non tennistiques.
C'est que j'ai cru comprendre au cours de la première partie de la consultation publique que
l'arrondissement était en demande par rapport aux installations du Centre de tennis,
notamment pour l'amphithéâtre. Donc, pour l'arrondissement il y avait cet avantage que
1025 pourrait comporter la présence d'un amphithéâtre multifonctionnel pour certains types
d'événements, il me semble avoir entendu principalement à caractère culturel.

Dans votre mémoire, vous parlez surtout des événements non tennistiques de type
promotionnel pour Tennis Canada. Quelle est votre réaction par rapport à des événements
plus socio-culturels qui seraient organisés par l'arrondissement?

1030

M. MARC LANGLOIS:

Bien, je pense qu'on était tous ravis à l'idée... Déjà dans le parc Jarry, c'est
étonnant, il ne se passe pas grand-chose l'été au niveau du Service des parcs. Je pense
1035 que la Roulotte ne visite pas le parc Jarry. Vous connaissez, la Roulotte c'est le théâtre
ambulant de Montréal; je pense qu'ils ne viennent pas au parc Jarry. Il n'y a pas de concert
d'organisé, ça semble être une zone non désignée par le Service de la culture de la ville
centrale.

1040 On est très contents si ces installations-là ou si le parc peut servir à accueillir des
événements culturels. Je crois qu'il appartiendra au Comité de surveillance du parc de définir
là aussi, peut-être pour qu'on ne se retrouve pas avec toutes les fins de semaines un
événement, ce qui se produit des fois dans d'autres parcs et ça crée des frictions avec les
résidents alentour du parc, là. Il y a sûrement un équilibre critique à trouver, mais c'est sûr
1045 que la possibilité d'utiliser des installations de Tennis Canada ou du parc, c'est important
aussi de faire... parce qu'il y a plein de choses qui peuvent se faire dans le parc et on n'a
pas besoin d'un nouveau stade numéro 1 pour faire, pour tenir ces choses-là.

Au-delà de ça - donc on est contents par cet aspect-là. On a cru comprendre
1050 cependant par les gens de la Ville qu'il n'y a rien encore là de précisé, que la Ville aurait
probablement loué le stade numéro 1 et qu'il n'y a pas de prix encore sur la table.

Donc, je pense que là aussi il y a peut-être des devoirs qui n'ont pas vraiment été
faits, et s'il y a une entente à faire, il est préférable de la faire maintenant, alors qu'on a un
1055 bon... des bons outils de négociation, que de la faire dans un an et demi quand on aurait
avalisé un projet, puis que là ça va être difficile de renégocier les choses.

LA PRÉSIDENTE:

1060 Ça complète nos questions. Merci beaucoup pour votre mémoire. J'aimerais vous demander si c'était possible de nous donner une copie peut-être des acétates qui n'étaient pas ici, mais que vous avez utilisées.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

1065 Vous voulez nos acétates?

LA PRÉSIDENTE:

1070 Si ça ne vous dérange pas.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON:

1075 Non, non.

LA PRÉSIDENTE:

 On peut vous renvoyer les originaux si...

1080 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON:**

 On peut s'en faire tant qu'on veut.

LA PRÉSIDENTE:

1085 Merci beaucoup. J'appellerais maintenant madame Josée Malo, représentante de l'Association québécoise des sports en fauteuil roulant. Bonsoir Madame.

Mme JOSÉE MALO:

1090 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE:

1095 Je vous invite à nous présenter votre mémoire. Nous n'en avons pas eu copie à l'avance, alors nous en prendrons connaissance en même temps que tout le monde.

Mme JOSÉE MALO:

1100 Merci. Je peux vous citer qu'il y a une copie Internet qui a été envoyée en fin de
journee et que j'ai remis, je pense, pour les bénéfices de la traduction, une copie à mon
arrivée.

1105 Alors, je suis Josée Malo, directrice générale de l'Association québécoise des sports
en fauteuil roulant. Notre mémoire comporte à peu près quatre pages, donc assez bref, et
représente nos liens avec Tennis Canada et la clientèle que nous représentons.

Alors, à titre de préambule:

1110 (L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE:

1115 Ne vous inquiétez pas, ça faisait quand même quatre pages à lire, c'est difficile sur la
salive.

Vous dites que le Centre de tennis du Parc Jarry est la seule installation à Montréal
qui est complètement accessible pour les personnes à mobilité réduite?

1120 **Mme JOSÉE MALO:**

Si nous parlons de pratique de tennis, oui. En fait, il n'y en a pas d'autres intérieurs,
donc il n'y en a pas d'autres, mais aussi, c'est tout à fait accessible.

1125 **LA PRÉSIDENTE:**

Et en ce qui concerne les tennis extérieurs, c'est beaucoup moins compliqué, je
présume?

1130 **Mme JOSÉE MALO:**

1135 C'est relatif, ça dépend, il y a des parcs, si on parle de l'île, la grande île de
Montréal, la grande ville, la nouvelle ville, il y a des parcs où il y a des escaliers pour se
rendre au terrain, il y en a d'autres où il n'y en a pas.

Évidemment la saison estivale est une saison beaucoup plus agréable pour les gens
qui se déplacent en fauteuil roulant, alors c'est évident que nous, notre saison estivale étant
très courte, notre saison d'hiver où on a les roues prises dans le calcium et la neige est
beaucoup plus longue. Et ces installations, telles le parc Jarry, sont importantes pour nous.

1140

LA PRÉSIDENTE:

1145 Je ne sais pas si vous pouvez nous indiquer, c'est parce qu'il y a comme... dans la convention entre la Ville de Montréal et Tennis Canada, il y a une répartition des heures; donc 50 % grand public, 25 % Tennis Montréal puis 25 % Fédération québécoise de tennis avec Tennis Canada. L'AQSFR, elle fait partie comme du grand public ou des activités de développement particulières de Tennis Montréal, ou...? Est-ce que vous savez dans quel case vous vous inscrivez?

1150 **Mme JOSÉE MALO:**

1155 En fait, les sports en fauteuil roulant s'inscrivent dans toutes les plages horaires du Centre de tennis Jarry. Il y a des gens qui, à titre de citoyens, bénéficient de ces installations-là, il y a les membres de l'équipe du Québec de tennis en fauteuil roulant qui sont les partenaires avec la Fédération québécoise de tennis, donc leur présentation nous concernent tout autant que la nôtre nous concerne plus spécifiquement en terme d'accessibilité, et nous avons des athlètes qui sont sur l'équipe canadienne et qui sont chapeautés par les services de Tennis Canada.

1160 Donc, quand je vous citais que - et on n'a pas vraiment mis de statistique, mais que nous nous retrouvons, nous sommes un portrait, un micro-portrait de la société, c'est en ce sens.

1165 **LA PRÉSIDENTE:**

J'ai été surprise de vous entendre dire que ceux qui sont membres de l'Association québécoise des sports en fauteuil roulant qui pratiquent le tennis peuvent échanger avec des partenaires non handicapés.

1170 **Mme JOSÉE MALO:**

1175 Oui. En fait, les athlètes en fauteuil roulant jouent avec exactement les mêmes règlements que la Fédération internationale de tennis, qui se dépeint sous Tennis Canada, la Fédération de tennis et tous les joueurs de tennis. Et les joueurs de tennis ne prennent pas vraiment beaucoup de place, un petit peu sur le terrain, mais l'échange est le même, les jeux sont les mêmes; simplement qu'on accepte un deuxième rebond de la balle. Et je vous dirai que sur un volet beaucoup plus international, les athlètes de haut niveau n'utilisent même pas cette permission qui leur est donnée. C'est un jeu de haut niveau, rapide et efficace.

1180

LA PRÉSIDENTE:

C'est assez inhabituel de voir un mélange d'athlètes à la fois handicapés et non handicapés de même niveau? Est-ce que je me trompe?

1185

Mme JOSÉE MALO:

Bien, en fait nous retrouvons ces échanges personnes debout et personnes qui jouent en fauteuil roulant beaucoup plus sur le volet récréatif. En fait, si on arrive plus haut au niveau compétitif, dans le cadre de compétition, ils jouent entre eux, et au niveau de l'entraînement, bien, souvent ils doivent jouer avec des joueurs debout plus forts pour réussir à améliorer leur performance, mais aussi avec des joueurs assis plus forts parce qu'il y a quelques façons de jouer mais qui deviennent très techniques. On va jouer plus en fond de terrain, et tout ça - il y a des gens beaucoup plus aptes que moi pour vous expliquer le jeu, mais on va jouer plus en fond de terrain; les déplacements sont un peu différents.

1190

1195

Mais c'est ce qui fait qu'un père ou une mère peut aller jouer avec ses enfants handicapés, ou que les enfants handicapés peuvent jouer avec leur père, ou leur mère, ou la voisine, ou les enfants du quartier, ou le centre de jour qui utilise les terrains peut intégrer un enfant dans son camp de jour de tennis, un enfant en fauteuil roulant, évidemment, j'entendais.

1200

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Juste une petite précision. Quand vous parlez surtout de tennis, de court intérieur, mais est-ce qu'on utilise ici au Centre Jarry les terrains de tennis extérieurs?

1205

Mme JOSÉE MALO:

En fait, il n'y a pas de comptabilité spécifique aux personnes en fauteuil roulant, vous comprendrez que la municipalité prend au compte les gens qui rentrent sans spécificité de fauteuil roulant, race, couleur ou origine ethnique. Donc, ils sont inclus, oui, sûrement que les terrains extérieurs sont utilisés, et encore - plus parce que je pense que comme tout le monde, les gens vont dire: « Ah! le tennis ça coûte cher », mais je pense que l'été tout le monde peut jouer au tennis, et tout le monde inclut tout le monde, dont les personnes en fauteuil roulant.

1210

1215

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Merci.

1220

LA PRÉSIDENTE:

1225 J'inviterais maintenant monsieur François Beaulé à venir présenter son mémoire.
Bonsoir.

M. FRANÇOIS BEAULÉ:

1230 Bien, premièrement je remarque que les organismes qui sont passés avant moi, qui
sont favorables au projet, je comprends que ce qui les intéresse dans ce projet ce sont les
tennis intérieurs plus que le projet de stade comme tel. C'est de ces installations-là dont ils
ont besoin et, je veux dire, je me questionne aussi sur le fait que les tennis intérieurs - j'ai
1235 appris ça ce soir - que les tennis intérieurs privés ont été fermés. Alors, s'il y a une forte
demande pour le tennis intérieur, comment se fait-il que les tennis privés ferment leurs
portes? Quand il y a une demande d'habitude sur le marché, il y a une offre pour y
répondre et si les tennis intérieurs ferment, c'est qu'il y a peut-être un problème là. Peut-
être que les gens viennent jouer au parc Jarry plutôt que d'encourager les tennis privés.

1240 Alors donc, il y a donc... Moi je veux m'exprimer surtout sur le projet de stade. Je
suis d'accord avec l'agrandissement pour les tennis intérieurs, mais c'est surtout sur le projet
de stade que je veux m'exprimer.

1245 Alors, mon titre c'est: « Le projet d'un 2e stade permanent au parc Jarry est
injustifié ».

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. FRANÇOIS BEAULÉ:

1250 Voilà, j'ai fini.

LA PRÉSIDENTE:

1255 Merci Monsieur Beaulé. Au début de votre mémoire, vous faites une démonstration
de ce que vous estimez être le nombre de spectateurs de plus qu'apporterait la construction
d'un court numéro. 1 permanent. Est-ce que vous pouvez m'expliquer, est-ce que par
exemple si on observait que, en passant de 3000 à 5000, on passe de 3000 à 5000
spectateurs, là, autrement dit que l'augmentation du nombre de sièges correspond à une
augmentation égale de spectateurs, est-ce que ça changerait votre position?

1260 **M. FRANÇOIS BEAULÉ:**

Bien, ce n'est pas ça la réalité. Monsieur Lapierre nous a déclaré il y a trois
semaines que 40 % des places du stade projeté seraient réservées aux détenteurs de billets
du grand stade. C'est le projet de Tennis Canada. Et d'ailleurs c'est ce qu'ils font

1265 actuellement avec le court numéro 1 actuel, il y a 40 % des places qui sont réservées aux détenteurs de billets du grand stade

LA PRÉSIDENTE:

1270 J'essaie juste de pondérer l'importance que vous accordez à la... Parce que vous faites quand même une démonstration assez longue de la quantité de spectateurs de plus qu'on pourrait attendre, puis vous concluez de ça que l'investissement ne serait pas justifié par rapport à l'affluence accrue. Mais s'il arrivait quelqu'un qui faisait une démonstration, je ne sais pas, Tennis Canada change sa façon de vendre ses billets, puis effectivement, ce
1275 que vous faites comme hypothèse-là ne s'applique pas, est-ce que ça change votre conclusion, votre raisonnement? Combien est-ce que c'est important, cette partie-là de la démonstration, par rapport à votre position sur le court numéro 1?

M. FRANÇOIS BEAULÉ:

1280 Ah, c'est un point très important, c'est le point... c'est l'argument principal. Vous dites, vous faites la supposition si Tennis Canada changeait sa politique par rapport au pourcentage des places du stade qui sont réservées aux détenteurs de billets du grand stade, bien, c'est quelque chose qui pourrait être fait dans la situation actuelle. En ce
1285 moment, il y a 40 % qui sont réservées. S'il manque de places, Tennis Canada aurait déjà pu penser de vendre tous ces billets-là et cesser de maintenir, de réserver 40 % des places aux détenteurs de billets du grand stade.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1290 Je voudrais vérifier un peu plus cet argument-là. Vous, c'est seulement en nombre de personnes que réside votre argument, ce n'est pas de passer à un stade installations temporaires à installations permanentes?

M. FRANÇOIS BEAULÉ:

1295 Oui, c'est par rapport au coût aussi du projet. On se rappelle que la première phase, les installations actuelles, ça a coûté 24 millions. Pour ça il y a des bureaux de Tennis Canada, il y a huit courts intérieurs, il y a un grand stade qui contient maintenant environ
1300 11 000 places, 11 000 sièges. Les courts extérieurs ont été, actuels qui sont en très bon état, ont été tous - tout ça a coûté 24 millions de dollars, et là, pour 12,8 millions on ne veut, on ne pourra qu'augmenter marginalement le nombre de spectateurs et on n'augmente que de quatre courts intérieurs. Je veux dire, ça ne me paraît pas un projet qui se justifie économiquement et politiquement.

1305

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1310 Vous considérez que le coût est trop élevé, mais ce que j'essaie de voir, est-ce que
à installations permanentes? Sans parler du nombre de places qu'il va y avoir de plus ou de
moins. Parce que vous dites, bon, il y a un *statu quo*; il y a un *statu quo* mais on reste... Je
ne sais pas, peut-être que vous le fréquentez le court numéro 1. Est-ce qu'il a vraiment
besoin d'être complètement rénové? C'est à ça un peu que j'essaie d'en venir.

1315 **M. FRANÇOIS BEAULÉ:**

Moi je ne crois pas. Je pense que dans la première version qui a été rendue publique
en juin, un des scénarios prévoyait d'installer le deuxième stade permanent à la place de la
piscine, et à ce moment-là, dans ce scénario-là je crois qu'on conservait le stade qu'on dit
1320 temporaire. C'est un stade, je pense, qui est encore solide et utilisable pour longtemps.

Alors, non, je ne vois pas l'utilité de défaire ce stade-là. J'ai vraiment l'impression
que c'est un stade qui peut encore servir. Les partisans de tennis, quand ils sont assis, ce
qui les intéresse c'est le spectacle qui est devant eux, ce n'est pas la magnifique architecture
1325 du stade. Quand on est assis dans le stade, on est assis sur un siège et on a devant soi le
court où se déroule le tournoi et ce n'est pas... Je ne vois absolument pas l'utilité de se
débarrasser du court soi-disant temporaire.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1330 Pour poursuivre un peu sur vos remarques, quand vous parlez de l'architecture du
stade projeté, vous dites que finalement c'est beaucoup plus gros que ce qu'on pense,
l'impact non seulement visuel mais l'impact même du stade qu'on va construire est beaucoup
plus fort que ce que les gens s'attendent. Est-ce que vous pourriez expliquer un peu plus
1335 cette réflexion-là?

M. FRANÇOIS BEAULÉ:

Oui. Peut-être aussi c'est le fait qu'on nous présente des vues qui nous donnent
1340 l'impression que ce stade-là va être très joli comparativement au stade actuel. On le voit du
haut des airs. On n'aura pas cette vue-là en réalité. On va avoir les deux pieds au sol et on
va voir la structure qui soutient les loges privées. C'est ça qu'on va voir, on va être au
niveau du sol, donc il a l'air bien mignon ce stade-là, mais c'est une vue que juste les
oiseaux vont avoir, pas le vrai monde.

1345

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Je vous remercie.

1350 **LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie, Monsieur Beaulé. Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et reprendre les travaux vers 9 h -5. À tout à l'heure.

1355 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1360 **LA PRÉSIDENTE:**

Alors, j'inviterai monsieur Robert Couture à venir présenter son intervention. Bonsoir Monsieur. Je vous prie de commencer.

1365 **M. ROBERT COUTURE:**

D'accord. Bonsoir Mesdames les commissaires. Bon:

1370 Je désire faire aujourd'hui, par le dépôt de mon opinion concernant l'agrandissement des installations de Tennis Canada au parc Jarry, témoigner de certaines de mes préoccupations quant à l'avenir du développement à Montréal. Je pose un geste citoyen de participer à un processus démocratique pour permettre d'échanger sur le présent et l'avenir de notre communauté. Et je remercie l'Office de consultation publique de Montréal de rendre cette démarche accessible.

1375 Ma préoccupation comme citoyen de Montréal est de savoir si nous travaillons collectivement à protéger et à améliorer notre cadre de vie.

1380 J'ai fait un peu de recherche pour étoffer mes sensations, ce que j'éprouvais, là, et j'ai tombé sur un document du gouvernement québécois qui a émis une proposition d'un cadre d'aménagement qui s'appuie sur le principe du développement durable, et je vais en citer une partie du rapport. Parce que pour moi le projet de Tennis Canada ne contribue en aucune façon à cet objectif. Il ne peut y répondre parce que ses buts sont de répondre à un besoin extérieur à la région.

1385 Je reviendrai plus tard là-dessus. Pour illustrer ce qu'est le développement durable, je présente des extraits du document du gouvernement du Québec, qui s'appelle *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal*.

1390 Dans ce document-là on dit - et je cite:

« *Un cadre d'aménagement qui s'appuie sur le principe du développement durable* »

1395 *Pour mener à bien cette vaste opération de planification et d'aménagement de la région métropolitaine, le Cadre d'aménagement se fonde et s'appuie sur le principe du développement durable. Il souscrit aux trois objectifs sous-jacents qu'il établit comme principes fondamentaux, à savoir:*

1400 *- la conservation de l'intégrité écologique et la diversité biologique du territoire;*
- l'amélioration de l'équité entre les individus et entre les générations; et
- l'optimisation des interventions en matière de développement dans une perspective de croissance économique et dans le respect des caractéristiques et de la capacité de charge de l'environnement. »

1405 Et on explique dans le document ce qu'est le développement durable. On cite que:

1410 *« Le rapport de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, mieux connu sous le nom de rapport Brundtland, définit le développement durable comme: « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » L'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont défini, dans la Stratégie de conservation de la nature en 1991, le développement durable comme « le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes. »*

1415 Là, c'est terminé pour la citation du document, là, que le gouvernement a fait une étude en 2001, ça, sur les propositions qu'il faisait pour la CMM, qui est maintenant en opération.

1420 Donc, c'était une analyse qu'il faisait de la grande région métropolitaine puis des préoccupations qu'il avait sur le développement futur de la grande région métropolitaine.

1425 Maintenant de cet énoncé, il m'apparaît, et je vous le soumetts respectueusement pour discussion que Tennis Canada n'a de vision qu'à court terme pour ses seuls besoins corporatifs de satisfaire aux demandes des milieux dirigeants du tennis international. L'activité de Tennis Canada n'est qu'un divertissement, spectacle où les vedettes du tennis animent l'événement sportif de Montréal pendant quelques jours. Je crois que la meilleure façon de répondre au développement d'un sport est de permettre sa pratique dans un plus grand nombre de lieux possibles pour favoriser l'accessibilité la plus grande.

1430 Ce qui m'affecte le plus dans le projet de Tennis Canada c'est qu'un espace du domaine public soit dérivé pour des intérêts privés. J'ai vu pendant les audiences que l'espace en litige du parc Jarry a été rétrocédé depuis quelques décennies à des fins privées. Force est de témoigner que le développement à court terme a des assises bien établies dans notre monde municipal.

1435

Moi personnellement, je me préoccupe de défendre les espaces verts de Montréal puis j'aimerais énumérer certains des bénéfiques que je vois au maintien et au développement d'espaces verts sur le territoire urbain de Montréal.

1440

D'abord, ça contribue à améliorer le cadre de vie de ses citoyens par la présence d'espaces de loisirs, de détente et de vie sociale. Ça améliore la qualité de l'environnement par la filtration de l'air et des rayons UV du soleil et par la rétention des eaux de pluie, et ça permet le rapprochement de la population et du milieu naturel.

1445

Puis là, dans le rapport que j'ai cité tantôt, il y a une partie où on parle de la problématique, que j'aimerais rappeler certaines données pour illustrer l'ampleur du problème. C'est cité dans ce document-là. On dit que:

1450

« De 1986 à 1994, la région métropolitaine a perdu 30 % de son couvert végétal, soit 133 km² au profit de l'urbanisation du territoire. Une part importante des espaces vacants voués à une affectation résidentielle dans les schémas d'aménagement des MRC se superpose à des espaces boisés et conséquemment menace de faire disparaître ces espaces naturels. Si la tendance se maintient, dans 28 ans -c'est les pronostics qu'on fait - tous les boisés actuels auront été détruits. »

1455

Ça veut dire que c'est les 467 km² qu'il reste de boisés qui restent dans la grande région métropolitaine, là, qu'on pourrait réunir sous la CMM d'aujourd'hui.

1460

« De plus, on compte 57 aires protégées sur le territoire métropolitain, couvrant une superficie de 187,8 km². Cette superficie correspond à 4,3 % du territoire, alors que la moyenne mondiale est de 8 %. »

1465

Ça c'est une donnée qu'on a entre autres entendu parler par le ministère de l'Environnement qui a récemment accordé des zones protégées dans certains parcs, certaines rivières.

1470

« La croissance démographique des 20 dernières années a provoqué un accroissement de la demande d'espace résidentiel en périphérie qui se traduit par une augmentation de la motorisation des déplacements, de la distance moyenne parcourue, de l'usage de l'automobile et du transport scolaire, de la pollution atmosphérique ainsi que, réciproquement, le déclin du transport collectif et des déplacements non motorisés. »

1475

Juste pour faire un point là-dessus, c'est que ce qu'on a vu c'est par l'étalement urbain, par l'augmentation de la population des 20 dernières années, mais ces problèmes-là que je viens de citer se sont amplifiés parce que la population, au lieu de pouvoir résider sur l'île de Montréal, est allée s'expatrier en banlieue, et ça a causé d'énormes pressions à l'environnement montréalais, là, dans l'ensemble de la grande métropole.

1480 Quand nous donnons l'aval à des projets à court terme, nous favorisons l'étalement
urbain. Pour que les citoyens aiment leur environnement, il faut leur permettre d'avoir accès
à des lieux agréables, accessibles qui font contrepoids au stress du milieu urbain. Je crois
sincèrement que de favoriser nos espaces verts dans le développement municipal
1485 contribuera à assurer un environnement de qualité à tous les citoyens de l'Île. L'espace
urbain, où le bâti et la surface minéralisée dominant, se doit d'offrir à ses habitants des
espaces récréatifs à l'écart des bruits et de la pollution de la ville, où ils peuvent prendre
contact avec le monde végétal et même animal.

1490 Puis là, j'y vais de d'autres suggestions, je dis que dans nos projets de
développement, pensons à ceux qui sont les plus vulnérables.

1495 Puis j'énumère présentement des problèmes sociaux qu'on confronte, là, qui sont
très d'actualité, entre autres le logement social, la difficulté à se trouver des logements
abordables; le transport urbain avec toute la crise de la circulation, les bouchons de
circulation, mais aussi le transport collectif, répondre à ces demandes-là. Je parle aussi de
pollution urbaine, que ce soit l'air, l'eau; l'eau avec entre autres toute la gestion du
transport de l'eau potable, le bris des canalisations, toute la réfection que ça nécessite; le
bruit, les terres contaminées, et, évidemment, le protocole de Kyoto qui est toujours dans
l'air, qui est une préoccupation importante.

1500 Les avantages d'avoir un espace vert comme résidant d'une communauté urbaine, je
cite en partie la déclaration du conseil régional de l'environnement de Montréal.

1505 Je sais, j'ai appris aujourd'hui qu'ils vont faire une présentation demain, mais il y a
eu une table de concertation qui a réuni plusieurs intervenants de Montréal, là, sur cette
question-là, et ils ont énuméré certains de leurs principales préoccupations que j'endosse,
c'est pour ça que je vous les cite:

1510 Les espaces naturels en milieu urbain et périurbain sont une composante essentielle
de la qualité de vie des citoyens.

1. Protéger les parcs et les arbres à Montréal du domaine public, parapublic et privé;
2. Assurer la participation des citoyens dans les projets qui visent l'amélioration de
leur milieu de vie;
- 1515 3. Assurer la protection des sites d'intérêt écologique;
4. Augmenter la composante verte dans la trame de Montréal dans un souci d'équité
à long terme pour l'ensemble de la population.

1520 Suite au sommet de Montréal, organisé par l'administration municipale au printemps
2002, la proposition de mettre en place un plan de développement durable pour la nouvelle
ville de Montréal a été finalement retenue. Or, l'élaboration d'un tel plan nécessite
d'accorder une place majeure aux espaces verts et bleus, en protégeant les éléments verts
et bleus existants de la trame urbaine, que ce soit parcs, arbres, ruisseaux, îles, et cetera,

1525 en prenant en considération le contexte élargie au territoire de la CMM (en tenant compte des écosystèmes dans leur intégralité) et en augmentant la place accordée au milieu végétal à Montréal.

1530 Donc, je conclus ma présentation, mes préoccupations, ma sensibilité à ces points-là, c'est que avant d'accepter des projets de développement à court terme, réfléchissons plutôt à ce que les citoyens de Montréal ont réellement de besoin. Transformons la cité pour être en harmonie avec ses citoyens, leurs besoins et leur environnement. Développons pour l'ensemble des résidants, pour que s'améliore la qualité de vie de tous. À mon avis, ces objectifs sont porteurs d'un développement durable.

1535 Alors, c'était juste des considérations, je n'avais pas le nez, moi, concrètement dans toute l'élaboration de oui ou non, si le terrain était... devait être agrandi de telle distance, tout ça, mais je pense que, je voulais juste souligner ma préoccupation par rapport à l'ensemble de la problématique.

1540 Si on veut préserver une qualité de vie pour les citoyens montréalais, je pense qu'il faut investir entre autres dans les espaces verts. Et on a une chance ici de mettre cette question-là en débat et en discussion, et c'est ma préoccupation,

LA PRÉSIDENTE:

1545 Merci Monsieur Couture.

Et je vous prierais, j'avais dit en introduction, pas trop de démonstration par politesse pour chacun des intervenants. Je vous remercie.

1550 Vous appuyez votre position sur des objectifs de développement durable. Sans vouloir faire état de l'interprétation de l'un ou de l'autre du développement durable, dans « développement durable » il y a comme une notion de vision à long terme et, je dirais, d'équité, une volonté de - compromis ce n'est pas un bon mot, mais de travailler dans le sens des intérêts de tous, qui parfois ne sont pas convergents, ça peut être des intérêts divergents. Dans un contexte comme celui-là, en comprenant très bien votre préoccupation principale qui est la protection des espaces verts en milieu urbain, comment est-ce que vous voyez la présence ou le projet de Tennis Canada dans le parc Jarry; c'est-à-dire, pas nécessairement dans le détail d'aménagement du projet, mais peut-être dans un sens plus général de développement durable mais en application dans la vie urbaine, c'est-à-dire un équipement, une infrastructure à la fois collective et plus ciblée pour certains citoyens montréalais dans un parc qui est le parc Jarry?

M. ROBERT COUTURE:

1565 Il y a plusieurs questions. Moi, ce qui m'a choqué dans la présentation de Tennis Canada, c'est le fait qu'on dise qu'on veut répondre aux besoins du tennis international. Et,

1570 à mon avis, j'en ai rien à cirer du tennis international; les vedettes internationales, les
vedettes du sport de tennis qu'on voit à grands coups de publicité ou d'informations dans
les... pour moi ça n'a aucune incidence sur la qualité de vie que je vais connaître puis que
les citoyens autour de moi vont connaître à Montréal. Et je ne pense pas qu'on devrait cibler
ça, cette clientèle-là pour répondre à des besoins. On devrait plutôt cibler la clientèle réelle
qui vit à tous les jours, 365 jours par année, dans la communauté. Répondre à ses besoins
à elle et s'interroger sur c'est quoi ses besoins puis répondre à ces besoins-là.

1575 Et on a fait part ici entre autres des aspirations de tennis et on a... c'est l'Association
des personnes handicapées qui utilisent ça. Effectivement, c'est bien pour eux que ce
service-là soit disponible. En même temps, si on veut regarder la question à plus grande
étendue, à mon avis, si on veut développer de façon durable les installations sportives, on
1580 devrait les cibler dans des endroits vacants par exemple, qui sont sous-utilisés actuellement
puis les mettre en essor, mais pas venir empiéter sur le domaine public, sur les parcs verts
qu'on a peu à Montréal, qu'on apprécie beaucoup. Donc, c'est un peu cette vision-là que
j'ai.

1585 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Vous avez dit que vous ne vouliez pas entrer dans les détails du projet, mais
j'aimerais quand même voir avec vous, dans votre position il y a certaines choses qui
seraient permises dans le projet, mais de ne pas empiéter sur le parc avec les tennis
1590 extérieurs qui sont proposés. C'est quelle partie du projet que vous pourriez accepter et
quelle partie vous pourriez refuser?

M. ROBERT COUTURE:

1595 Bien, moi je me rallie à la position de la Coalition des citoyens. Je pense
qu'effectivement ce qui est déjà établi devrait être conservé comme ça, puis il ne devrait pas
y avoir d'empiétement supérieur, additionnel sur l'espace du parc. Et ça, à mon avis ça
serait raisonnable d'en rester à ça. Et ne pas empiéter sur le parc, comme on en a parlé ce
soir.

1600 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

D'accord, merci.

1605 **LA PRÉSIDENTE:**

Merci Monsieur Couture.

1610 **M. ROBERT COUTURE:**

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

1615 J'inviterais maintenant monsieur Michel Lafleur et madame Helen Loughrey. Donc, monsieur Michel Lafleur vient nous présenter son intervention. Bonsoir.

M. MICHEL LAFLEUR:

1620 Bonsoir. Nous avons décidé, notre famille, de présenter, en tant que citoyens résidants du quartier Villeray, un mémoire.

1625 Les grands objectifs de cet agrandissement - parce qu'il faut appeler un chat « un chat », c'est un agrandissement - sont les suivants: c'est de remplacer le court 1 par une installation permanente et qui sera dorénavant multifonctionnelle; c'est d'accroître le nombre de terrains de tennis offerts 12 mois par année et de réaménager les espaces verts, principalement la place publique.

1630 De notre point de vue, ces trois objectifs-là sont louables, cependant, la solution qui nous est proposée par Tennis Canada, nous trouvons que c'est une solution égoïste, centrée sur les besoins de Tennis Canada qui ignore à toutes fins pratiques les besoins des usagers du parc et des citoyens du quartier environnant.

1635 De plus, on trouve que ce projet-là présente une vision un peu désuète de l'aménagement des parcs. De façon assez intéressante, dans la revue « Découvrir » la revue de la recherche de ce mois-ci, on retrouve un article sur « Montréal Ville branchée » et je crois que la citation vaut la peine:

1640 « La conception que se font les Québécois d'un espace vert de qualité a changé au cours des dix dernières années. Gilles Senécal, chercheur de l'INRS, Urbanisation culture et société, s'intéresse à ce changement de valeurs. »

1645 Autrefois, lorsqu'on bâtissait un parc, on le faisait dans une perspective récréative, aujourd'hui les gens se soucient davantage de la conservation et interviennent sur la place publique afin de préserver les ensembles végétaux. Et c'est ce que nous faisons ce soir.

Nous voyons au moins deux problèmes majeurs dans ce projet-là. Le premier c'est le nouvel empiètement de Tennis Canada qui prend de l'expansion à l'intérieur même du parc

1650 Jarry. Et c'est aussi l'augmentation des événements au parc Jarry, principalement les événements de nature financière, entraînant des problèmes d'achalandage, de circulation automobile et de bruit.

1655 Je m'excuse de la qualité de cette figure-là, mais j'ai des moyens plutôt réduits. Mais on voit ici, c'est le projet - en fait dans le dépôt, de façon assez surprenante, on n'a pas l'existant et le projet en tant que tel, il semble que les fonctionnaires de la Ville de Montréal soient moins rigoureux pour ce genre de projet-là que pour un permis de construction, mais qu'à cela -- Donc, je n'ai pas l'existant, mais ce qu'on voit c'est la zone 1 et la zone 2, ce sont l'espace clôturé durant le tournoi, inaccessible avec la longue période de 30 jours. Le 1660 30 jours étant quelque chose qui est sur papier, on nous a dit: « Ah oui, bien déjà hier c'était un jour de plus, mais on a travaillé fort cette nuit. » O.K. Donc, il semble qu'il y ait une espèce de flot artistique et on n'a aucune raison de croire que cet échéancier serait respecté.

1665 Cette grande place qui semble nécessaire vient de plusieurs demandes que Tennis Canada met un peu pêle-mêle. On veut augmenter la capacité du court 1 et en faire un court permanent.

1670 De notre point de vue, on n'est pas des experts, on ne connaît pas comment les villes sont identifiées pour ces grands tournois-là et si monsieur Lapierre nous dit que c'est ce que ça prend, bien, on est prêts à accepter de bonne foi que c'est ce qui doit être.

Cependant, on montre aussi qu'on doit augmenter de quatre le nombre de tennis à l'intérieur. Déjà, ce point-là est un peu plus discutable et je vais y revenir.

1675 Maintenir le nombre de courts de tennis extérieurs, et on parle d'aménagement d'une place publique et du maintien entre le parc et le quartier de Parc- Extension.

Sauf le premier point où moi j'avoue que nous avons peu d'expertise pour discuter de ceci, je vais m'attarder principalement aux autres points.

1680 Augmenter le nombre de quatre, le nombre de courts de tennis intérieurs, je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'il n'y a pas assez de tennis intérieurs à Montréal.

1685 On a pris comme exemple, lors de la première partie des consultations, l'exemple des bibliothèques, mais j'aimerais vous soumettre un exemple qui me semble beaucoup plus pertinent; c'est celui du hockey qui est aussi un sport et qui s'associe, à mon avis, beaucoup plus au tennis que la lecture.

1690 Au hockey, on a un centre de compétition professionnelle, qui est le Centre Bell; on a des arénas avec des patinoires intérieures pour le développement du hockey amateur et des loisirs, entre autres pour les périodes de patinage, et il y a des patinoires extérieures.

1695 Imaginons un instant que le Canadien est un organisme à but non lucratif et décide de faire la promotion du hockey à Montréal, et qu'il nous annonce qu'il y a le Centre Bell et on doit construire, à toutes fins pratiques, les seules patinoires intérieures existantes en plein centre-ville de Montréal autour du Centre Bell. Je crois qu'on peut assez aisément imaginer que la réaction de tous ce serait de dire: « C'est quelqu'un qui manque de vision. »

1700 Présentement, c'est à peu près la même chose qu'on essaie de vendre à Tennis Canada, c'est en fait de rassembler toutes les infrastructures de tennis intérieur - les autres semblent localisées à Rimouski. Les gens de l'ouest de l'Île, semble-t-il, ont peu accès, lorsqu'on a discuté des données d'utilisation, ont peu accès aux infrastructures du parc Jarry, et je peux comprendre que si un enfant décide de pratiquer le sport intérieur durant l'hiver, ou un handicapé, et qu'il reste à l'ouest de l'île - à l'ouest de la ville maintenant - et qu'il doit se déplacer au parc Jarry, ça constitue un obstacle majeur. Et si j'étais le directeur d'un organisme qui doit faire la promotion d'un sport, je délocaliserais ces installations et je construirais des courts intérieurs un peu partout à Montréal de façon à maximiser l'impact qu'on a sur les amateurs de tennis et non pas de rassembler ces courts-là à l'intérieur d'un parc, d'un espace public vert à l'intérieur d'un quartier qui est le plus dépourvu en espaces verts.

1710 Donc, à mon avis, si on veut faire la promotion sérieuse du tennis, ces infrastructures-là doivent être délocalisées et il faut repenser à mettre ailleurs les quatre courts supplémentaires.

1715 Les tennis extérieurs maintenant. On a souvent entendu dire que plus de 50 % du temps est consacré au public. Et, bon, il semble qu'avant les chiffres étaient... en tout cas, on dirait que ces chiffres-là ont sorti principalement lors de la première partie.

1720 Ici j'ai reproduit, moi aussi j'ai fait mon petit graphique avec mon petit chiffrier préféré, et on retrouve un graphique où on trouve le taux, la barre du 50 % auquel les gens de Montréal, le public, pourrait s'attendre. Et on regarde le taux d'utilisation réelle pour les deux dernières années, et on voit en fait que la plupart du temps ça se situe bien en dessous de ce qu'on pourrait atteindre.

1725 Évidemment, on peut dire: « Oui, il y a les périodes de pointe », oui, évidemment, tout le monde veut jouer au tennis peut-être la fin de semaine, mais ce qui reste, c'est complètement faux de dire que ces infrastructures-là sont saturées. Le taux d'occupation moyen n'atteint vraiment pas le 50 %. Et donc, à ce niveau-là on peut se questionner sur le reconduit du déménagement des courts de tennis en gardant l'intégralité.

1730 Ici j'ai reproduit, encore une fois c'est le taux d'occupation des tennis, des terrains de tennis extérieurs, mais cette fois-là en additionnant la partie « développement ».

1735 Encore une fois, on nous raconte que ces installations-là sont occupées à 100 % ou à 98 %. Bon, je pense que, Madame Chauvin, vous avez eu un peu le même problème à

1740 cumuler ces statistiques-là, à faire la moyenne qu'on nous présente au bas du tableau. Moi, lorsque je fais la moyenne pour la période 2001, en considérant toutes les données qui nous sont données pour l'été, j'obtiens une moyenne de 37 %, ce qui est loin de la moyenne de 60,67 % qui est indiquée dans la documentation. Je ne sais pas jusqu'à quel point on a la précision au centième de pour cent.

1745 En 2002, ça ne s'améliore pas, même au contraire, il y a une légère baisse. On retrouve une utilisation, un taux d'occupation moyen de 30 % des terrains de tennis extérieurs pour la période d'avril à novembre. La seule anomalie c'est en septembre 2001 où le taux d'occupation obtenait 105 %. J'imagine, comme les joueurs de hockey, à l'occasion les joueurs de tennis donnent leur 110 %.

1750 Donc, ces chiffres-là, moi je ne sais pas, je ne sais pas comment ils ont été calculés, s'ils ont tenu compte que de la période de pointe. Évidemment, lorsqu'on dit que les installations sont utilisées à plus de 90 %, si on ne tient compte dans ces données-là que des périodes où c'est utilisé à plus de 90 %, c'est sûr qu'on arrive à une moyenne qui est un peu gonflée artificiellement.

1755 Est-ce qu'on doit reconduire ces dix terrains de tennis là? Lorsqu'on voit ces taux d'occupation là, bien, je pense qu'on a de sérieuses questions à se poser.

1760 On peut aussi être nostalgiques et parler de la période où le parc Jarry comptait, je ne sais pas trop combien, 20, 30 terrains de tennis. En fait, le parc Jarry a maintenant diversifié les éléments récréatifs qu'ils offrent aux utilisateurs. Ce document-là, en tout cas en partie, apparaissait sur le site de l'Office. Je ne sais pas, ça ne me semble pas vraiment un document qui est directement relié au projet qu'on discute, mais quand même, on voit que lorsque, si on regarde depuis les dix dernières années, on a un jeu de bocce, on a... bon, il y a eu de l'argent consacré au tennis, il y a des terrains de balle, mais il y a aussi un terrain de soccer, un espace canin, du cricket, du volley-ball sur sable; des installations qui, si on avait dit à quelqu'un dans les années '60 « Il y avait ça au parc Jarry », les gens diraient « C'est impossible. » Mais pourtant, bon, les besoins ont évolué et maintenant on a atteint un nouvel équilibre et les infrastructures sont diversifiées, mais à cause de ça, on doit vivre en compromis.

1770 Et l'empiètement nouveau que Tennis Canada suggère pour augmenter les infrastructures de tennis extérieur, pour maintenir les infrastructures de tennis extérieur dans le parc me semble injustifié.

1775 Soit dit en passant, lorsqu'on regarde ces chiffres-là, bon, la Ville a investi pour le montant qui est à peu près équivalent au montant qu'elle doit investir dans le projet, et elle a réalisé tout ça probablement satisfaisant beaucoup plus les utilisateurs du parc que ce qu'elle fait maintenant.

1780 Un autre argument qui a été amené, c'est: « On va finalement faire la place
publique. » Il ne faut pas perdre de vue que cette place publique là, on l'a entendu ce soir,
c'est une place publique qui a déjà été aménagée, qui est restée clôturée parce que Tennis
Canada a mal planifié sa première phase en '85. Ils ont mal calculé leur affaire, la centrale
1785 électrique n'a pu être enfouie comme elle l'aurait dû et on a décidé, avec le support de la
Ville de Montréal, de garder tout le périmètre clôturé. La centrale électrique occupe une
petite surface de cet espace-là, mais jamais la Ville a exigé que par exemple on construise -
« Oui, il y a un problème de sécurité, mais on va construire une clôture vraiment autour de
l'installation. » Cette place-là est déjà d'une certaine façon aménagée et malheureusement
accessible à cause d'une mauvaise planification.

1790 À quoi va servir cette place-là? C'est aussi une question qu'on peut se demander.
Quel est le rôle d'une place publique au parc Jarry? Dans le document, le concept
d'aménagement paysager par exemple, on essaie de justifier un peu la place parce que
l'aménagement de la place, il ne faut pas perdre ça de vue, l'aménagement de la place est
1795 dictée par l'utilisation qu'on va en faire durant les Internationaux pour accueillir des stands,
pour accueillir une espèce de marché aux puces on a besoin d'un revêtement solide et on
aura de la pierre concassée. Donc, on essaie de vendre le projet aux citoyens en disant:
Bien, ces surfaces de poussière de pierre peuvent servir, en dehors de la période des
Internationaux de tennis, d'aires de détente et de jeux de pétanques.

1800 « *Là encore, il fera bon de pique-niquer à l'ombre des arbres et des arbustes en pot.*
»

1805 Pour écrire une telle chose, il ne faut jamais avoir été au parc Jarry. Il y a des
espaces diablement plus intéressants pour aller pique-niquer. Même monsieur Morin,
lorsqu'on a évoqué ceci, a dit: « Mais écoutez, si vous me permettez » - parce que là on fait
référence à cet endroit-là qui était près du stade de tennis comme étant un endroit de pique-
nique intéressant. Il ne faut quand même pas négliger le fait qu'il y a aussi des espaces qui
sont encore plus intéressants pour pique-niquer.

1810 Et c'est vrai. La place publique n'a pas vraiment d'intérêt, c'est une place qui va être
en poussière de pierre, avec des arbustes en pot. Je pense que ça va offrir aucun nouveau
potentiel, aucune alternative intéressante. C'est une place qui est sans discours, sans
intérêt. Et donc, en fait, cette place-là, la seule chose, sa seule utilité c'est de servir durant
les Internationaux.

1815 **LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Lafleur, je vous souligne, si vous voulez qu'on ait le temps de vous poser
des questions, ça fait une quinzaine de minutes.

1820 **M. MICHEL LAFLEUR:**

1825 Oui, j'ai presque fini, O.K. Le lien, bien, je vais passer rapidement parce que tout le monde, je pense que c'est une évidence même que cette espèce d'autoroute-là qu'on veut construire entre le court numéro 1 et les courts de tennis extérieurs, bien, c'est trop large, c'est inutile et ça ne cadre pas.

1830 Donc, en fait, il y a 4800 personnes qui ont demandé de posséder un pouce de plus à Tennis Canada et je pense que c'est essentiel.

1835 Au niveau des événements, donc le deuxième point qu'on a c'est au niveau des événements au parc Jarry. Là maintenant, il y aura le court numéro 1 qui sera une place multifonctionnelle, et donc ça va changer beaucoup la nature des infrastructures qui vont être utilisées. Je ne pense pas qu'on puisse bêtement faire un reconduit des droits déjà acquis. C'est un peu comme si le vendeur de *popsicle* en bicyclette disait qu'il peut s'ouvrir un Dairy Queen au milieu du parc. Maintenant, il y aura deux courts qui vont être multifonctionnelles, qui vont pouvoir servir à des événements.

1840 Encore une fois monsieur Pierre Morin, dans la période des informations, dit:

« *Il y avait une problématique particulière au parc Jarry. Compte tenu du grand nombre d'événements qui s'y tenaient, le conseil d'arrondissement a déjà décidé voilà deux ans de limiter de façon assez radicale le nombre d'événements qui sont au parc Jarry.* »

1845 Parce que effectivement ça posait un problème aux riverains et aux citoyens environnants. Maintenant, la Ville ne semble pas être un peu à l'encontre du fait qu'on veut doubler le nombre d'événements financiers qui vont s'y tenir.

1850 Juste les inconvénients. Ce n'est pas juste les utilisateurs du parc qui subissent le bruit associé à ces spectacles-là, c'est tout le quartier. Nous on habite sur Casgrain, deux blocs, et durant le tournoi de volley-ball l'année dernière, il y a eu de la musique jusqu'à, je ne sais pas, jusqu'à 11 h le soir, de la musique, bon, qu'on peut aimer, on peut ne pas aimer, mais avec la distorsion de la rue Casgrain, c'est un bruit. Et on peut dire que le niveau acceptable c'est le bruit de la circulation, mais quand on reste sur la rue Casgrain, 1855 on ne veut pas entendre du bruit comme sur le boulevard St-Laurent. Et donc, je crois que le bruit que ces événements-là génèrent dans le parc est inadmissible.

1860 Le parc devient accessible à cause de la circulation automobile. Tout le monde a fait état des problèmes de stationnement durant les Internationaux. Quand on amène 3, 4, 5000 personnes au parc Jarry pour un événement financier, les mêmes problèmes de stationnement se posent et là on n'a discuté d'aucune solution.

1865 Le parc perd son caractère de détente. Imaginez, avec tout l'achalandage que ça a, ce n'est pas agréable d'aller prendre une marche le soir et le parc, le ménage du parc semble payé par les citoyens, une chose qui vraiment me *déboute*.

1870 Voici le calendrier du mois d'août '97. Là on peut parler d'une moyenne d'un événement par semaine. Ce que j'ai fait, c'est la journée de l'événement, une journée avant, une journée après. Mais je vous assure que pour Cream, le ménage du parc a pris plus qu'une journée, O.K.

1875 Et donc, ça c'est un peu de quoi avait l'air le mois d'août '97. Et lorsqu'on parle de développement durable, lorsqu'on parle de maintenir les espaces verts dans le quartier, qui en manque déjà, c'est incompatible avec un calendrier comme ceci.

1880 Je veux juste vous dire qu'un des points qui m'attriste peut-être le plus, qui m'a attristé le plus lorsque j'ai assisté à la première partie de l'Office, c'est de voir la collusion qu'il y avait entre la Ville de Montréal et Tennis Canada. Bon, les gens peuvent lire ça, mais de dire: « Ah oui, les termes... » - parce que dans l'acte de cession - c'est madame Beaudet qui avait posé la question - dans l'acte de cession, c'était marqué 24 heures avant, 24 heures après, et monsieur Lacroix qui répond: « Bien, les termes de 24 heures avant, 24 heures après correspondaient à ce que nous anticipions à ce moment-là. » Méchante erreur! T'sais, là on parle avec la technologie actuelle, on parle du montage et du démontage qui va prendre 30 jours. Et en '95 il pensait que c'était pour être 2 jours? En tout cas, moi, cette collusion-là m'a attristé.

1890 Donc, les conclusions c'est que nous on s'objecte à tout nouvel empiétement du site de Tennis Canada dans le parc Jarry. On recommande que les usages autres que sportif, comme spectacles, congrès, banquets ne soient pas approuvés tant que ce ne soit pas mieux balisé. Et, bon, je reprends trois conclusions de la Coalition qui, à mon avis, sont intéressantes et ingénieuses.

1895 J'aimerais vous laisser sur cette photo-là, c'est un père avec sa fille qui, finalement, profite de la quiétude du parc Jarry. les Internationaux sont finis, la Fureur n'est pas encore commencée et puis ils vont aller pique-niquer sur la petite île, qui est un endroit plus charmant que la place publique.

1900 À l'arrière, on voit une personne - bon, sur l'écran on le voit moins - c'est peut-être un fonctionnaire de la Ville, c'est peut-être celui qui a conçu l'étang et qui est vraiment très fier du travail qu'il a accompli parce que, à cause de l'étang, la qualité de vie des citoyens du quartier Villeray s'est améliorée et espère que tous ses collègues en feront autant. Donc, ça conclut ma présentation.

LA PRÉSIDENTE:

1905

Merci Monsieur Lafleur. Alors, vos conclusions sont très ciblées, vous vous objectez à tout nouvel empiètement de Tennis Canada. Je pense que c'est une revendication qu'on a entendue plusieurs fois ce soir. Vous recommandez également que les usages autres que sportif, tels que spectacles, congrès, banquets, et cetera, ne soient pas approuvés. Il est de ma compréhension à l'heure actuelle qu'ils le sont déjà. Alors, à ce moment-là, quelle est votre position là-dessus?

1910

M. MICHEL LAFLEUR:

1915

On parle d'un agrandissement. Comme j'ai mentionné, si le vendeur de *popsicle* dit: « Bien, j'ai le droit de vendre de la crème glacée dans le parc, je peux me construire un Dairy Queen », et si le fonctionnaire de la Ville dit: « Ah! bien oui, vous avez le droit de vendre de la crème glacée, on vous donne le permis », ça me semblerait une aberration incroyable.

1920

Dans ce cas-ci, on parle d'un projet d'agrandissement. On parle de deux courts, le court central, le court numéro 1 qui vont pouvoir accueillir des spectacles, qui vont être mieux équipés au niveau de la tenue de spectacles. On a - et je crois que c'est tout à fait louable, monsieur Lapierre a souvent précisé que dans la tenue de ces spectacles-là on veut minimiser l'impact sur les activités de tennis, et c'est tout à fait louable. Donc, le court numéro 1 et le court central sont des infrastructures qui ne servent pas à l'extérieur du tournoi. Donc, c'est - et comme c'est grand, j'imagine que ça rapporte plus d'argent. Donc, de façon privilégiée, on peut s'attendre à ce que ce soit ces deux éléments-là qui vont être le plus souvent loués.

1925

1930

C'est extérieur, ça va se tenir l'été, donc quand on dit: « Ah, ça va être une activité par mois », ça peut être trompeur, parce que si toutes les activités se tiennent l'été, si les activités ont plus qu'une journée - c'est un point qui est resté complètement nébuleux même après la première partie qui portait sur l'information - si les événements durent plus qu'une journée, l'été peut y passer s'il n'y a pas de contrôle. Et, malheureusement, le protocole d'entente qui est fourni dans l'intérieur du projet n'est vraiment pas satisfaisant pour assurer les balises. Il n'y a aucune balise et on dit: « Ah oui, mais on va en parler, Tennis Canada et la Ville. » On sait, bon, monsieur Lapierre l'a dit: le téléphone sonne une fois par semaine chez Tennis Canada pour louer les espaces.

1935

1940

C'est clair qu'il y a un danger et je crois qu'il ne faut pas ouvrir la porte à ceci. On parle d'un agrandissement, on doit donc revoir ce droit acquis là. Et lorsqu'on fait une modification, il ne faut pas reconduire bêtement un droit parce qu'il existe. Si les infrastructures prennent de l'ampleur, il faut réanalyser de façon critique. Ce n'est pas ce qui a été fait. Et c'est pour ça que je m'oppose pour le moment à ça.

1945

LA PRÉSIDENTE:

1950 Est-ce que vous faites une différence pour les événements autres que sportifs entre ceux qui seraient organisés par Tennis Canada puis ceux pour lesquels l'arrondissement serait en demande par exemple? Est-ce que pour vous l'encadrement c'est vraiment au niveau des nuisances pour les usagers du parc, puis peu importe qui est-ce qui l'organise et pour quelle raison?

1955 **M. MICHEL LAFLEUR:**

Effectivement, ça c'est un point qui est assez intéressant parce que - et ça, les représentants de la Coalition l'ont mentionné; il n'y a pas grand-chose qui se passe au parc Jarry. S'il y avait un espace, ça n'a pas nécessairement besoin d'être le court numéro 1, mais s'il y avait un espace qui permettrait d'accueillir des spectacles accessibles à tous, où on n'a pas besoin de payer, bien là, on peut dire, un peu comme le Festi Blues dans le quartier Ahuntsic, qui est parti des gens d'Ahuntsic. Et, bon, je pense que ça coûte 2 \$ aller au Festi Blues. C'est une animation culturelle dans le quartier. Et, bon, peut-être qu'il y en a qui n'aiment pas le Blues, c'est une semaine; t'sais, c'est comme ceux qui n'aiment pas le tennis, c'est une semaine, on avale notre pilule. Mais là on parle d'événements répétitifs dans le cas d'événements financiers.

1960 En plus, dans le dossier, effectivement, on parle d'une dizaine d'événements à saveur plus dans le quartier, et ça, je pense que ça doit être - nous, on perçoit ça de façon très positive, mais là, si on parle de ça, plus déjà les activités qui s'y tiennent, comme le Tour de l'Île, plus la quinzaine d'événements financiers dont chacun peut durer 1, 2, 3, 4, 5, 6 jours; là, ça va faire en sorte que le parc ne sera plus un lieu vert public de détente où on peut aller prendre une marche, ou se reposer. Il n'y aura pas de criquets qui vont chanter là cet été, t'sais.

1975 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

1980 Vous parlez aussi, comme un des mémoires tout à l'heure, du Comité des utilisateurs. Alors, j'aimerais ça si vous pourriez nous expliquer un petit peu comment vous le voyez, ce comité-là.

M. MICHEL LAFLEUR:

1985 Bien, en fait, je pense que c'est un peu... le modèle, peut-être, c'est Les Amis de la Montagne qui a un mot à dire dans tout ce qui se passe au parc. J'imagine que la Ville, bon, elle ne va pas juste investir dans le projet de Tennis Canada. J'imagine, à un moment donné, elle va se dire: «Bon, est-ce qu'on doit faire un peu d'ombrage autour de la pataugeoire » - parce qu'on sait qu'il n'y a pas de... « Est-ce qu'on peut planter des arbres autour de la pataugeoire? Est-ce qu'il y a l'intérêt de faire une aire de pique-nique vis-à-vis la piscine? » Il y a beaucoup de besoins, bon, c'est sûr que les audiences ou les conseils

1990

d'arrondissement ont pu intervenir, mais s'il y avait pour le parc Jarry un comité comme ça qui regroupe Tennis Canada, les représentants scolaires des polyvalentes autour, des citoyens, je pense que tout le monde en bénéficierait parce qu'on aurait une cohabitation beaucoup plus harmonieuse.

1995

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Est-ce que vous entrevoyez par exemple que ce serait possible et acceptable, pour les événements de levée de fonds que Tennis Canada organise, ou pour les événements non tennistiques qui sont faits par des tiers, s'il y avait une ristourne qui était retournée aux gens du quartier; un pourcentage. Un petit pourcentage par exemple pour améliorer le parc, les équipements du parc, et cetera? Est-ce qu'à ce moment-là ce sera plus acceptable pour la population, les désagréments?

2000

2005

M. MICHEL LAFLEUR:

Je pense que c'est un peu difficile ce soir d'établir les balises. On voit les fonctionnaires et Tennis Canada négocier pendant de longs mois, et quand vous leur avez demandé quels sont les critères qui vont décider d'une activité, ils ont dit: «Ah non, le comité n'est pas encore fait, on ne s'est pas posé la question. » Donc nous, dans notre famille, on ne s'est pas encore posé la question. Peut-être ça rendrait ça plus attrayant, mais si c'est aux dépens du parc, si c'est pour rendre le parc un endroit où il y a toujours du va-et-vient associé à ces événements-là, ou s'il y a toujours du bruit, même, dans notre cour, je pense que ça ne vaut pas l'investissement, non.

2010

2015

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Merci.

2020

LA PRÉSIDENTE:

Merci Monsieur Lafleur.

Je vous en prie. C'est juste pour s'assurer d'une certaine équité dans la salle. Je vous prierais de, même si les interventions sont très bonnes, de ne pas faire de témoignage comme vous le faites dans le moment.

2025

J'appellerais maintenant madame Philomène Croce. Madame n'est pas dans la salle, j'inviterais donc madame Madeleine Barette. Bonsoir Madame.

2030

Mme MADELEINE BARETTE:

Bonsoir. Alors, c'est en tant que citoyenne du quartier.

2035 (L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE:

2040 Merci Madame Barette. Madame Barette, je serais bien intéressée à ce que vous partagiez avec nous un peu votre expérience de bénévole, mais je vais laisser madame Beaudet vous poser des questions là-dessus.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2045 Oui. En fait c'était cette question-là, j'étais curieuse de savoir comment on devient bénévole, puis quelles sont les conditions. Quand vous êtes bénévole, qu'est-ce qu'on vous permet en retour, combien d'heures par jour, et cetera; j'aimerais que vous nous expliquiez un petit peu c'est quoi être bénévole.

2050 **Mme MADELEINE BARETTE:**

Comment on devient bénévole? On s'inscrit, simplement, comme bénévole. Il y a une demande grandissante évidemment, parce que le tournoi grandit. Je pense que l'année dernière on était rendus à 9000, au-dessus de 9000 bénévoles.

2055

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Pardon? 9000 bénévoles?

2060 **Mme MADELEINE BARETTE:**

900, pardon. Un zéro de trop. Vous avez raison. Donc, 900 bénévoles qui sont là pour veiller à ce que toutes les activités se passent bien. Et qu'est-ce qu'on y fait? combien d'heures est-ce que ça demande? Moi j'y suis assez souvent, alors je pense que c'est une vingtaine d'heures à 40 heures, ou 60 heures, peu importe. Mais je pense que... On demande un minimum d'implication, et c'est ça, je pense que c'est une vingtaine d'heures.

2065

LA PRÉSIDENTE:

2070 Le travail des bénévoles consiste à assurer une libre circulation des personnes....?

Mme MADELEINE BARETTE:

2075 Entre autres. Il y a différentes positions, différents rôles que le bénévole peut
prendre, et un de ceux-là serait peut-être, oui, effectivement, d'assurer que le trafic se
passe bien, en donnant une information, à savoir si les gens cherchent quelque chose, de
leur indiquer où se trouve cette chose-là en question. De vérifier à ce que le trafic se fasse
bien aussi, évidemment, à l'intérieur du stade; quand on y pénètre dans le stade, ou que
ça se fasse aussi au niveau des places à l'intérieur, des places assises.

2080

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Et en retour, vous avez le droit d'assister à tous les tournois, c'est ça?

2085

Mme MADELEINE BARETTE:

Oui, effectivement. Le stade, le grand stade, le stade principal est ouvert, il y a
une section qui est réservée aux bénévoles et on peut assister à tous les *matches* de tennis
qu'on veut - évidemment à l'extérieur de notre quart de travail. Et on peut évidemment aussi
2090 aller sur n'importe quel des autres courts de tennis, que ce soit le 1, le 10 ou, peu importe.

2090

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Vous personnellement, avec votre famille - je ne sais pas, peut-être vous avez une
2095 famille - est-ce que vous utilisez le parc Jarry?

2095

Mme MADELEINE BARETTE:

Oui.

2100

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Pour différentes activités?

2105

Mme MADELEINE BARETTE:

Oui, je viens y marcher souvent, j'aime bien... Mon petit coin de paradis à moi c'est
vraiment l'étang avec la fontaine. J'ai des amis qui ont des chiens, donc qui vont aller au
parc de chiens. Mais moi j'y marche régulièrement.

2110

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Merci Madame.

2115

LA PRÉSIDENTE:

2120 Vu de l'intérieur, est-ce que vous accueillez avec... Quelle est votre réaction face à la proposition de Tennis Canada - parce que vous avez vu le déroulement des événements de façon un peu particulière, pas seulement comme spectateur mais comme participant à l'organisation d'événements d'une certaine façon; donc, d'enlever les clôtures, d'avoir un stade permanent, quand vous avez vu ce projet-là, comment vous avez réagi?

Mme MADELEINE BARETTE:

2125 D'expérience, je sais qu'on a les coudes serrés en ce moment dans le stade. On fait salle comble à partir, si je me souviens bien, du premier mercredi en fait, donc ça devient un problème. On est victimes du succès qu'on a avec ce tournoi-là, donc moi j'ai accueilli ça avec d'enthousiasme, je me suis dit: « Yé! pour une fois qu'on va être capable de grandir avec une chose qui est correcte. » C'est un tournoi qui remet beaucoup, les profits sont réinvestis dans le tennis de niveau amateur pour faire monter des gens. On pourrait en nommer quelques-uns qui sont des têtes montantes. Et en plus, aux gens qui, comme moi, 2130 ou - j'y joue, mais je ne suis pas vraiment une... je ne me qualifie pas championne et loin de là, mais je trouve que c'est quand même sympathique d'avoir des structures, des infrastructures.

2135 Il y a madame qui parlait un petit peu plus tôt du tennis en chaise roulante; c'est bien que ces gens-là puissent avoir des argents de cette façon-là, c'est bien que le jeune homme qui commence, qui a découvert un certain intérêt parce que, à la journée de la famille, quand il est venu le premier dimanche, il s'est dit: « Mais je trouve ça le fun, moi, ce sport- 2140 là, ça doit être... Puis je veux essayer. » Et d'apprendre qu'il peut venir jouer le mercredi soir avec son père quand les tennis sont réouverts, et de voir qu'il aime ça et qu'il devient plus coordonné et puis qu'il grandit dans ce sport-là, pourquoi pas? Et on redonnera à cet enfant-là, s'il veut progresser et devenir professionnel ou, en tout cas, amateur, un amateur qui irait en compétition.

2145 **LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie, Madame.

2150 **Mme MADELEINE BARETTE:**

Merci.

2155 **LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Frédéric Giguère. Est-ce que monsieur Giguère est dans la salle?

2160 Alors, j'inviterais monsieur Mustafa Ben Kiriane. Alors, monsieur Kiriane sera ici dans quelques minutes, mais il n'est pas là dans le moment. Ce qui nous permet d'accueillir des gens qui sont dans la salle ce soir, mais qui ne s'étaient pas inscrits à l'avance.

Alors, j'ai monsieur Jean Poirier, si monsieur Poirier est toujours là. Bonsoir.

2165 **M. JEAN POIRIER:**

2170 Bonsoir Madame la Présidente. Je suis fier ce soir d'avoir entendu dire que le monde sont fiers d'avoir des tennis intérieurs. Je suis fier de ça. Mais c'est peut-être pas une raison pour laquelle on doit envahir le parc Jarry. Ils ont déjà du terrain qui a été accordé par la Ville de Montréal ultérieurement, alors qu'ils profitent de ce terrain. Puisqu'on entre dans notre parc Jarry pour construire des courts de tennis. Alors, des courts de tennis, il n'y a pas juste le parc Jarry pour construire des courts de tennis, on peut en construire aussi ailleurs.

2175 Cet hiver, monsieur Lapierre nous a reçus à ses bureaux pour donner des informations sur son projet. Puis il nous a répété à plusieurs reprises qu'il n'empiéterait pas du tout sur le terrain, sur le parc Jarry. Parce que nous autres on demandait à ce qu'il ne touche pas un pouce du parc Jarry. Alors, monsieur Lapierre nous disait qu'il n'empiéterait pas sur le terrain. Bon. Ça nous donnait une certaine satisfaction. Il ne nous a pas dit qu'il
2180 était pour nous donner des mauvais terrains qu'il n'aime pas puis entrer à l'intérieur du parc Jarry, là. Ça, il ne l'a jamais dit. On a su en dernier, à force de questionner.

2185 La clôture qu'il doit poser sur le parc Jarry, ça c'est terrible. Il a refusé de l'identifier physiquement. Je le comprends. Parce que si le monde verrait cette clôture, où elle va passer avant que ça se fasse, il y aurait 2000 personnes à soir pour protester.

2190 La clôture qui est à l'intérieur du parc Jarry, qui enclave complètement la piscine, c'est pas un cadeau! Il va y avoir la clôture de la piscine puis une clôture extérieure qui va appartenir à Tennis Canada, puis comme ils ont l'habitude de mettre des toiles vertes puis des toiles bleues par-dessus ça, figurez-vous! Ç'a pas de bon sens! Vive le tennis, mais laissez l'espace vert tranquille s'il vous plaît, Monsieur Lapierre.

2195 J'aime le tennis, je suis un ancien joueur de tennis, mais un parc public ça doit demeurer un parc public. C'est la deuxième phase qu'on nous présente présentement. À quand la troisième puis la quatrième? Il n'y aura pas de limite à ça!

2200 Lorsqu'ils ont construit le début du parc Jarry, ça avait été prévu, c'était futuriste. C'était fait pour longtemps. C'était vraiment futuriste. Ça n'a pas été futuriste longtemps, il faut qu'ils recommencent. Je m'objecte tout simplement qu'on envahisse sur le terrain. Sur leur terrain, qu'ils fassent qu'est-ce qu'ils veulent, mais sur le terrain du parc Jarry s'il vous plaît. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE:

2205 On comprend que ça c'est vraiment votre préoccupation principale, l'empiétement dans le parc. Maintenant, par rapport aux activités qui se tiennent sur le lieu, là, à part le tennis?

M. JEAN POIRIER:

2210 C'est un problème ça aussi. C'est un problème ça aussi. Moi je demeure sur la rue de Gaspé, puis, vous savez, ils ont fait un party Rave, c'était terrible! Vous savez, la musique, les haut-parleurs sont tellement puissants aujourd'hui. Lorsqu'on va dans le parc, c'est pour voir de l'air, du gazon, des arbres. Là, on entre dans le parc Jarry, qu'est-ce
2215 qu'on voit? c'est une grosse boîte grise au fond du parc. Puis c'est vrai, c'est une grosse boîte grise qui n'a pas de structure, c'est pas beau à voir, t'sais, c'est une grosse boîte. Ce n'est pas ce qu'on aime à voir dans un parc.

 Allez à Claude-Robillard, il y a des beaux parcs, il y a des beaux courts de tennis qui
2220 servent à peu près pas, mais vous ne voyez pas des... Je le sais pas, c'est discret. Il y a beaucoup d'arbres, puis c'est des vrais arbres, là, c'est pas des arbres qu'on transplante à tous les 5 ans.

 Allez au parc Lafontaine, c'est la même chose; les courts de tennis sont discrets
2225 dans les arbres. Des arbres de 100 ans, de 200 ans. Ici, dans le court du parc Jarry, on est pognés avec des petits arbres qui ont 5, 6 ans, 7 ans, 8 ans, 10 ans, puis les gros qui ont 30 ans, on va les couper.

 Alors, c'est pour ça que monsieur Lapierre m'a refusé d'identifier des arbres, puis
2230 les identifier physiquement, puis d'identifier la clôture. C'est la raison. S'il en aurait eu une autre raison, il me l'aurait donnée. Qu'est-ce qu'il m'a donné comme réponse? c'est comment est-ce qu'il transplantait les arbres. Mais, ça, moi j'en ai transplanté des arbres dans ma vie, puis je sais très bien qu'un arbre mature ça se transplante pas; les trois quarts vont mourir.

2235 Enfin, je pourrais vous tenir toute la veillée, je me retiens. Merci.

LA PRÉSIDENTE:

2240 C'est nous qui vous remercions, Monsieur Poirier.

M. JEAN POIRIER:

Bonsoir.

2245

LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir. J'inviterais maintenant madame Sylvie Jutras à venir au micro. Madame Jutras a quitté.

2250

Monsieur Léon Doston. Bonsoir Monsieur.

M. LÉON DOSTON:

2255

Bonsoir Madame. Je viens ici comme observateur. J'habite la ville de Montréal depuis 68 ans et puis j'ai écouté attentivement, du moins le plus que je pouvais, quand je pouvais l'écouter, parce que à des occasions on avait de la difficulté à comprendre qu'est-ce qui se disait, malheureusement.

2260

Mais là, ici, moi j'ai vu votre invitation dans le journal du quartier, alors c'est pour cette raison-là, parce que j'ai habité ici, dans le quartier ici pendant à peu près 30 ans. Maintenant j'habite un peu plus loin, dans la Petite Patrie. Mais ce que je veux vous dire ici ce soir, c'est que je trouve ça formidable que ceux qui ont pris position pour la protection du parc Jarry sont arrivés ici avec une documentation extraordinaire, tandis que ceux qui prônent que Tennis Canada - bien, premièrement c'est qu'ils ont aucun argument, parce qu'ils ont apporté absolument rien. Ils ont apporté, ils ont même jusqu'à oser utiliser les personnes handicapées pour promouvoir leur fameux chef d'oeuvre qu'ils veulent faire, soit aliéner le parc Jarry, tout simplement à une industrie professionnelle de sport, au détriment de la culture. Parce que le parc c'est pas seulement...

2270

Moi, Madame, je me rappelle quand j'avais à peu près 15 ans. Je suis venu ici au parc Jarry. Dans ce temps-là il y avait, c'était après la guerre, il y avait une quantité de personnes! Le groupe ethnique qui était le plus présent à cette époque-là c'était le groupe ethnique italien. Et moi j'ai toujours dit que si le parc Jarry existe, on doit dire un gros merci à ce groupe ethnique là, parce que c'est eux autres, à tous les dimanches, qui envahissaient ce parc-là. À chaque dimanche, là, vous passiez, puis vous les voyiez, là. Puis moi, à chaque fois que je rencontre une personne, un personnage de ce groupe-là, je dis: « Monsieur, vous avez été, sans le vouloir peut-être, mais vous avez été ceux qui ont construit le parc Jarry. »

2275

2280

Bien, c'est ce que c'est que je veux venir maintenant. C'est que moi j'ai eu une de mes filles qui a été, à l'âge de 15 ans a été championne de tennis; elle a gagné, elle a été médaillée d'or aux Jeux du Québec. Malheureusement, à 16 ans, elle a décidé d'abandonner, mais ça ce n'est pas le problème. Mais comment est-ce qu'elle est devenue championne? C'est parce que à cette période-là, il y avait le court qui était sur le côté - je ne

2285

rappelle pas, c'était sur le côté de la rue Jarry. Puis ça c'était disponible en tout temps, puis il y avait un nombre considérable de places pour jouer.

2290 Ma fille, elle, elle partait, durant la période des vacances, elle partait le matin, elle allait faire sa course, elle allait faire un mille, puis après ça elle prenait son bicycle, elle prenait sa douche puis elle s'en allait au parc Jarry passer la journée là. Pourquoi? Parce que c'était gratuit. Tout ce que c'est qui devient... plus que ça s'aménage, plus il y a de clubs, plus ça devient structuré, moins que les personnes qui veulent pratiquer - pour devenir des élites un jour, là! Parce que ça, vous ne le savez pas. Votre enfant, il commence, puis ça, vous ne le savez pas qu'est-ce qu'il va faire. Du moins, vous savez une chose, au moins, c'est qu'il n'est pas dans la rue à traîner. Il a plus de chances de ne pas fumer de la drogue, ou de *sniffer* de la colle, ou être saoul, s'il est au parc Jarry avec des moniteurs.

2300 Bon, ça c'est un point. Mais qu'est-ce qui va se produire si vous laissez -- Là, j'ai pu constater, on veut faire une sorte de compromis avec, disons, la construction, on va céder une partie de terrain pour en récupérer une partie. Mais là, là, en réalité, le parc Jarry il n'a rien à céder à personne, le parc Jarry ça appartient à la Ville de Montréal. Alors, Tennis Canada n'a rien à voir avec ça, lui, là. Si on lui fait des concessions -- Si la logique dit que c'est une chose que ça doit être fait, alors qu'ils nous apportent la preuve que c'est vrai. Mais là, là, qu'est-ce que c'est qui va se produire? Puis le monsieur qui a terminé, il a dit que, après la première phase il va y avoir la deuxième, troisième; ça c'est toutes des choses qu'il est extrêmement possible. Bon.

2310 Moi je dis que le parc Jarry, pourquoi que la Ville de Montréal, si elle est capable de protéger l'île Notre-Dame, O.K. bon, pourquoi que le Casino qu'ils étaient supposés de construire des hôtels, puis faire l'agrandissement, puis, d'un coup sec, tout ça, ça a été stoppé. Alors, si on est capables de faire ces choses-là pour le bien-être de la population de la Ville de Montréal -parce que dans 25 ans d'ici la population va avoir peut-être, en tout cas, 2315 augmenté peut-être de 40 %. Alors, 40 %, si vous aliénez le terrain du parc Jarry, alors où est-ce qu'elles vont aller ces personnes-là? Puis en plus de ça, c'est que le monsieur qui a fait une présentation ici, c'est extraordinaire! Il vous présente les faits tels qu'ils sont jusqu'à preuve du contraire parce qu'il n'y en a pas eu un de Tennis Canada qui est arrivé ici avec une documentation qui pouvait arriver à contredire ce qu'il a dit.

2320 Vous êtes des fonctionnaires de la Ville de Montréal, vous pourriez peut-être apporter des documents qui pourraient contredire ça. Mais jusqu'à c't'heure, j'en ai pas vu. Mais le problème, là, il faut cesser de se poser des questions. L'environnement, il faut le protéger pour la présente génération. Moi ici, là, combien de temps qu'il nous reste, nous autres les vieux, à vivre? Bon, c'est bien beau, bien, on a eu nous autres notre chance 2325 d'avoir de la verdure, mais est-ce que les prochaines générations vont en avoir? Parce que nous autres, là, il faut faire attention à ça, là.

2330 Puis il y a une chose que je trouve déplorable, et je le dis encore, quand on vient ici puis on dit: « Je représente la Fédération de tennis du Québec. Je représente la Fédération de l'athlétisme », c'est ci, c'est ça; où est-ce qu'ils ont pris leur mandat? C'est quoi leur crédibilité? Qui les a nommés? Où est-ce qu'ils viennent, ce monde-là?

LA PRÉSIDENTE:

2335 Monsieur Doston, je vais être obligée de vous demander de limiter vos interventions d'appréciation des mémoires des autres. Ce qui nous intéresse ici, c'est de connaître votre position à vous. Si vous appuyez la position d'autres personnes ou que vous avez des recoupements avec leur position à eux, c'est correct. Mais les interventions qu'on recueille
2340 ce n'est pas pour recueillir des commentaires sur les interventions des autres, mais bien pour comprendre votre position à vous.

2345 Et dans ce sens-là, le fait que vous avez vécu longtemps à proximité du parc Jarry, je trouve ça très intéressant parce que quand on lit sur l'histoire du parc Jarry, on se rend compte que c'est un parc qui a toujours eu bien du monde qui vivaient autour, puis ça a dû toujours être bien occupé, ce parc-là. Puis ça a dû changer beaucoup dans le temps.

2350 On entendait les gens ce soir venir nous dire: « Les besoins ont changé. Depuis dix ans, il y a eu beaucoup de nouvelles installations. » Mais je suis sûre que si on remontait dans le temps, on pourrait voir que souvent il y a eu des modifications comme ça dans le patron d'utilisation du parc Jarry. Je serais intéressée d'entendre vos commentaires là-dessus.

M. LÉON DOSTON:

2355 Bien, la première aliénation du parc Jarry, ç'a été apporter les Expos au parc Jarry. Premièrement, c'est que les Expos ç'a été encore - c'est une chose -- Moi j'en suis un amateur de base-ball. Premièrement, je suis un entraîneur, aussi bien au niveau athlétique, mais je suis plutôt professionnel dans le sport de la boxe. Bon. J'ai rien contre le sport
2360 parce que j'en suis un athlète. Mais il faut toujours faire attention. Vous voyez, vous dites l'évolution du parc Jarry. Mais il n'y a pas eu d'évolution du parc Jarry. Moi je dis il y a eu une dévolution parce que le parc Jarry devait rester, il aurait dû rester au niveau récréatif.

2365 Premièrement, avant que les Expos arrivent, on avait un beau petit stade de base-ball là. Ça c'était pour les joueurs amateurs. Ça partait de pee-wee à aller jusqu'à junior. Vous auriez dû voir l'ambiance qu'il y avait là-dedans. Mais il y en a bien qui ne peuvent pas réaliser. Tout ce qu'ils réalisent, on dirait que c'est quelque chose au niveau mercantile. Il faut que ça rapporte ou bien si ça ne rapporte pas... Non. Il y a des choses qui ne se vendent pas, Madame. La culture ça ne se vend pas, puis la récréation ça ne se vend pas.
2370 C'est une chose qu'on doit recevoir comme l'air qu'on respire puis l'eau qu'on boit. Ça c'est un droit de naissance, hein, c'est un droit inaliénable. Bon, bien, si c'est inaliénable, on ne doit pas l'aliéner. C'est ça le parc Jarry.

2375 Le parc Jarry, j'ai vu, on a fait une... Ça c'est très bien, ça, avoir fait comme un
beau petit lac puis... Mais il y a eu des choses qu'on a enlevées; par exemple, j'ai vu, il y
avait un endroit où est-ce qu'il y avait des personnes âgées qui allaient jouer aux cartes
durant les journées de pluie parce qu'il y avait... Ça c'était là depuis des années et des
années. Puis un bon jour, on a décidé d'éliminer ça. Ça, ça en est une, ça, dévolution du
parc Jarry.

2380

Après ça, il y avait des beaux arbres; on les a coupés pour planter des arbres parce
qu'on disait que ce n'était pas des arbres... c'était des arbres... comment est-ce que
monsieur Bourque disait ça dans le temps, c'était des arbres vulgaires, et lui il voulait avoir
toujours de la meilleure qualité, mais la meilleure qualité ce n'est pas toujours que il faut que
2385 tu élimines à moitié pour reconstruire d'une autre manière. En tous les cas.

Moi, ce que je veux dire, l'évolution du parc Jarry ça s'est fait, puis ça se fait selon la
nature, O.K. On n'a pas le choix parce que les populations viennent puis ils ont tout ça.
Puis ça se fait toujours au détriment de toute la population. Parce que c'est un petit groupe
2390 qui décide tout le temps au-delà des personnes. Parce que la plupart du temps - quand le
maire Drapeau a décidé de prendre le parc Jarry pour en faire un stade pour les Expos, la
majorité de... tous les citoyens de la ville de Montréal c'était pas des amateurs de base-ball,
mais la réaction était: « Bien oui, on va le faire parce que c'est seulement pour une période
X de temps. » Mais on était supposé, par la suite, redonner au parc son existence
2395 d'auparavant.

Alors, si vous voulez que dans 25 d'ici, sans doute je ne serai plus là, mais si vous
continuez avec votre évolution - parce que, bon, comme le monsieur a dit tout à l'heure, de
10 ans en 10 ans on change. Parce que chaque 10 ans on change de mentalité. Il y a
2400 personne qui pense - il y a 10 ans passé vous n'allez pas penser comme 10 ans après,
parce que vous avez vieilli de 10 ans. Alors, de cette manière-là vous ne pouvez pas savoir
qu'est-ce qui va se passer. Puis si je vous ramènerais tous les 30 ans puis que je
commencerais à faire une rétrospective dans le temps, bien, peut-être que ça serait - il y a
beaucoup de choses qui vous surprendraient parce que la majorité, il y a beaucoup de
2405 choses qui a été écrites, puis ç'a été... il y a de déformation. Alors, c'est ça.

Premièrement, si j'avais eu --

LA PRÉSIDENTE:

2410

Bien, je pense qu'on a compris votre point de vue, monsieur Doston.

M. LÉON DOSTON:

2415 Bon, bien, c'est ça. Merci beaucoup .

LA PRÉSIDENTE:

2420 C'est nous qui vous remercions. Merci.

J'inviterais maintenant monsieur André Deschamps s'il est dans la salle. Est-ce que monsieur Mustafa Ben Kirane est arrivé?

2425 Bienvenue Monsieur Kirane. Je vous invite à prendre place. Alors bonsoir, je vous inviterais à vous présenter d'abord parce que vous savez que les interventions sont enregistrées et que les transcriptions sont rendues publiques.

M. MUSTAFA BEN KIRANE:

2430 Alors, mon nom c'est Mustafa Ben Kirane, je suis chercheur et consultant en communication et en développement. Et voilà, j'habite dans le quartier à peu près 10 ans, ça fait 10 ans à peu près. Et je suis un des utilisateurs du parc Jarry, et cetera.

2435 Alors, quand j'ai vu le projet d'expansion et développement du parc Jarry, je connais aussi bien le quartier dans lequel je suis intervenant dans différents domaines, et j'ai pensé que ce serait une façon équitable qu'ils puissent réserver des terrains de tennis intérieurs et extérieurs au public de cet arrondissement ou bien de cette région, gratuitement. Comme cela se fait d'ailleurs pour d'autres terrains municipaux. Que ce soit dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension ou bien dans d'autres arrondissements. Personnellement
2440 j'ai fait des démarches pour savoir s'il y avait des terrains dans ce sens-là; oui, il y en a, mais ils sont éloignés. Ils sont loin pour ces gens qui habitent ce quartier. Et je pense que c'est la moindre des choses d'avoir une équité dans ce sens-là, une équité pour les gens qui habitent ce quartier, qu'ils puissent avoir les mêmes droits. Parce que je ne dirais pas que c'est un privilège, absolument pas. Vous savez très bien que si l'aménagement, le
2445 développement ou quoi que ce soit, ce sont les contribuables en quelque sorte qui participent d'une façon majoritaire, parce que toutes ces subventions qui viennent, ça vient aussi bien des taxes que des impôts, que d'autres fonds publics. Je pense que c'est ça.

2450 C'est ce que je voulais proposer puis je suis prêt à répondre à vos questions.

LA PRÉSIDENTE:

2455 Vous dites que vous habitez depuis une dizaine d'années le pourtour du parc, que vous utilisez le parc Jarry pour des fins récréatives?

M. MUSTAFA BEN KIRANE:

Oui oui oui.

2460 **LA PRÉSIDENTE:**

Dans ce contexte-là et outre votre proposition, est-ce que vous avez une appréciation du projet qui est présenté par Tennis Canada?

2465 **M. MUSTAFA BEN KIRANE:**

Une appréciation?

2470 **LA PRÉSIDENTE:**

Positive ou négative. Qu'est-ce que vous en pensez?

M. MUSTAFA BEN KIRANE:

2475 Bon. En ce qui concerne le projet tel quel, je pense que c'est une bonne chose, parce que si ça ne diminue pas les services actuels du parc Jarry - parce qu'ils disent qu'ils vont garder la piscine à sa place. Il était question qu'ils la déménagent ou qu'ils la mettent à l'intérieur ou quoi que ce soit, maintenant elle va rester à sa place. Que les terrains disponibles de soccer et puis les espaces vont rester les mêmes. Ils vont peut-être prendre le stationnement, peut-être un endroit qui n'était pas utilisé, ah! bien, il n'y a pas d'inconvénient dans ce sens-là. Mais il faudrait qu'ils puissent donner accès aux installations, au public. Il ne faut pas que ce soit des clubs privés.

2485 **LA PRÉSIDENTE:**

2490 Je crois que dans ce sens-là, je ne suis pas spécialiste de la gestion des infrastructures du Centre de tennis du parc Jarry, mais je pense que la convention entre la Ville de Montréal et Tennis Canada prévoit qu'un certain pourcentage du temps d'utilisation doit être dévoué au développement d'activités de tennis notamment avec les écoles de quartier. Alors, je ne sais pas si ça rejoint votre préoccupation, mais je pense qu'effectivement il y a déjà une partie du temps d'utilisation des courts qui est réservé pour le développement de la jeune clientèle de l'arrondissement.

M. MUSTAFA BEN KIRANE:

2495

Ça ne rejoint pas, ce n'est pas exactement ce que je demande. Ce que je demande c'est qu'il y ait des terrains disponibles, d'accès libre, pour toute personne qui veut les utiliser et gratuitement. Et ça n'existe pas. Je les ai appelés, ça n'existe pas. Bien que, à la Ville de Montréal, on m'avait dit: « Contactez le parc Jarry pour ça. » Et la réponse que j'ai eue, peut-être qu'ils devraient le faire; ils devaient le faire et ils ne le font pas. Moi, ce que je précise - et c'est très restreint dans le mémoire que vous avez - je veux qu'il y ait des terrains accessibles à la population, gratuitement. C'est-à-dire: premier venu, premier servi, ou bien, faire un calendrier de réservation ou quoi que ce soit. Un ou deux terrains internes et un ou deux terrains externes. C'est la moindre des choses. Est-ce que c'est clair?

2500

2505

LA PRÉSIDENTE:

Oui, c'est très clair. Je vous remercie beaucoup.

2510

M. MUSTAFA BEN KIRANE:

C'est tout?

2515

LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors, nous avons maintenant monsieur Philippe Côté.

Bonsoir. Je vous prierais de vous identifier pour fins de transcription.

2520

M. PHILIPPE CÔTÉ:

Bonsoir. Philippe Côté, je suis un montréalais de naissance de la quatrième génération et je réside dans le Centre-sud depuis quatre générations, voilà.

2525

Si j'interviens, c'est par rapport à des questionnements que je n'ai pas pu émettre aux deux journées d'information ou, à cause de quiproquos, je n'ai pas posé mes questions, et qui concernent ultimement... Ce que je perçois, et c'est ça mon intérêt pour ici, toute la dimension des grands événements internationaux pour le développement économique de Montréal. Donc, sous les apparences d'un enjeu local, je pense, se joue toute la dynamique aussi des quartiers des spectacles... Enfin bref, je pense que Montréal vivra des dimensions aussi à d'autres endroits au cours des prochaines années. Alors donc, je m'intrigue que dans l'étude citée par Tennis Canada, à la page 23, 24, l'étude de KPMG, il n'y est indiqué aucune retombée économique pour Montréal dans l'évaluation financière qui est faite de ce projet-là. Je m'étonne que Montréal, à ce moment-là, se retrouve à, comment dire, développer avec le promoteur un projet de stature internationale sans qu'on ait de retombées notées.

2530

2535

2540 Je m'étonne aussi que cette stratégie-là de développement, c'est plutôt Montréal qui se trouve à devoir, comment dire, la discuter. En fait je pense qu'ici c'est le processus public de consultation. Je le signale parce que si je pense au quartier des spectacles qui est annoncé, une partie du milieu des arts actuels et des arts visuels n'a pas encore la possibilité de s'exprimer sur cette définition-là du nouveau quartier des spectacles, et donc à ce moment-là les gens quittent peu à peu le centre-ville à défaut d'un cadre réglementaire de consultation.

2545
2550 Voilà le sens en partie de mon intérêt. Je serais, et je finirai avec deux points. Un, c'est la dimension de verdissement de Montréal. J'aimerais à ce moment-là déposer un extrait d'un article paru dans Le Devoir de samedi dernier, sur les vagues de chaleur qui doivent frapper l'Amérique du Nord au cours des prochaines années. Et c'est donc le docteur Louis Drouin de la Direction de la santé publique de Montréal qui est interviewé et qui en a fait un enjeu majeur pour les 16 directions régionales de santé publique du Québec. Donc, je ne serai qu'un relais de l'information. C'est l'idée que les vagues de chaleur vont arriver et qu'à ce moment-là il faut penser à une politique de verdissement complet de Montréal et parfois des grandes villes. Et donc, je m'inquiète à ce moment-là que les espaces verts ne sont pas vus comme des territoires protégés et qu'on pense encore à empiéter sur ces espaces-là.

2560 Et j'ajouterais, et peut-être je finirais un peu là-dessus, sur qu'est-ce que peut être un parc. Je donnerais l'exemple de la Promenade Bellerive qui donne accès au Fleuve St-Laurent dans l'est de l'île de Montréal. Le débat a cours là-bas, dans le sens, est-ce que c'est un parc avec animation ou un parc où il ne se passe rien.

2565 Ça se situe plus peut-être à des enjeux très simples: est-ce que oui ou non il y aura des danses sociales la fin de semaine; est-ce que les gens pourront faire de la danse en ligne dans un parc ou pas. Et donc, je pense que ce n'est pas de la même nature de mondialisation qui est ici annoncée au parc Jarry, mais cet enjeu-là c'est quand même une zone de silence, et peu à peu je pense qu'il y a un *modus vivendi* qui s'installe, mais c'est quand même la demande d'un parc, donc, qu'il n'y ait pas d'activité... autrement dit, que ce n'est pas vu comme une immobilisation municipale ou publique qui demande à être mobilisée, qui peut être un usage libre de l'espace, enfin, l'espace vert.

Alors, j'ai à peu près fait le tour de mon questionnement, voilà.

2575 **LA PRÉSIDENTE:**

2580 Monsieur Côté, je n'ai pas tout à fait compris votre intervention au début portant sur la nature spectaculaire des équipements de Tennis Canada au parc Jarry. Je ne suis pas sûre d'avoir bien saisi le point que vous vouliez amener en comparaison avec le quartier des spectacles et tout ça. Pouvez-vous clarifier un peu votre idée là-dessus?

M. PHILIPPE CÔTÉ:

2585 Oui, très simplement. On sait qu'ici se pose tout l'enjeu de la phase 1, 2, 3. C'est quand même un équipement de longue durée, et en urbanisme on considère qu'on voit les résultats après 10, 15 ans d'investissements publics, ou promoteurs immobiliers quand c'est dans l'ordre du privé.

2590 Alors, à ce moment-là, si je pense à qu'est-ce que serait le parc Jarry - je crois qu'ici on a entendu que ça pouvait être un parc d'arrondissement, donc qui ne soit pas de stature métropolitaine - et le type d'investissement qui est présenté tend vers une métropolisation du parc Jarry, et confirme à ce moment-là son destin d'être un équipement qui pourrait être valorisé par d'autres projets. Je fais un peu faciles en disant: « Bien, pourquoi pas des hôtels internationaux à construire dans le secteur d'industries semi-légères qui environne le

2595 parc? » Parce que c'est quand même des investissements qui sont majeurs, qui se reconforment. Alors, à ce moment-là est-ce qu'on tend vers une certaine définition de l'espace du parc Jarry dans un des arrondissements qui est le plus peuplé, qui a le moins d'espaces verts, et, à ce moment-là ...

2600 **LA PRÉSIDENTE:**

Ça me donne un meilleur contexte de votre...

M. PHILIPPE CÔTÉ:

2605 En fait, on pourrait trouver comme une mesure compensatoire, si on doit accepter la mondialisation, que peut-être le promoteur devrait à ce moment-là, si on pense en terme de verdissement, devoir ouvrir des parcs dans l'ensemble de l'arrondissement. Autrement dit, au lieu de gérer au mètre près le territoire du parc Jarry, il faudrait peut-être, si on reste

2610 dans une logique de santé publique, devoir peut-être ouvrir des parcs à l'extérieur du périmètre qu'on discute actuellement, qui serait, en fin de compte, une mesure compensatoire, même qui devrait être exemplaire: peut-être même tripler les espaces verts qui vont être fermés au profit d'un équipement de stature internationale, parce qu'ultimement c'est qu'il va y avoir plusieurs centaines de millions de personnes qui vont assister aux

2615 événements du parc Jarry et le mot « Parc Jarry » est important. On sait que, lors du débat, il devait s'appeler « Jean-Paul II », ç'a été refusé parce que la valeur économique du parc Jarry était plus élevée en terme de réputation en Amérique du Nord.

2620 Alors, je peux comprendre à ce moment-là le fort investissement qui a été fait à partir des Expos et autres, qui s'installent --

LA PRÉSIDENTE:

Madame Beudet aurait une question pour vous.

2625

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Oui, j'aimerais revenir sur votre point par rapport à la Promenade Bellerive. Vous parlez qu'on était en train de déterminer quelles étaient les activités qui seraient permises, c'est ça? Alors, votre rapprochement avec le parc Jarry, c'est que vous voudriez que ça soit la population qui décide quelles sont les activités qui devraient avoir lieu dans le parc, c'est ça, si j'ai bien compris?

2630

M. PHILIPPE CÔTÉ:

2635

Je donnerais deux exemples, parce qu'il y a, un, la Corporation de la Promenade Bellerive - donc, on a donné l'exemple des Amis de la Montagne comme étant un processus d'appropriation aux citoyens d'un parc public - donc, la Corporation de la Promenade Bellerive qui chercherait justement à dynamiser l'attrait de la seule fenêtre sur le fleuve dans l'est de l'île de Montréal - enfin si on ne pense pas au parc du bout de l'île - mais qui se retrouve en conflit avec les résidants à proximité qui, eux, chercheraient, si on peut dire, la sainte paix, pour le dire comme ça. Donc, c'est des... Puis je sais qu'il y a eu des réunions très... dans justement l'arrondissement Mercier, enfin, avant la fusion de la nouvelle ville, et qui étaient plutôt simples, je veux dire, pour ce que j'ai assisté. C'était: est-ce qu'on peut faire de la danse en ligne avec un système de son la fin de semaine, là. Ce n'était pas de l'ordre d'un équipement de type mondial dans un parc très densément peuplé et qui, j'ajoute, sera-t-il défini comme un des pôles culturels, qui est le cas aussi de la Promenade Bellerive qui essaie d'avoir une stature métropolitaine. Mais pour la Promenade Bellerive, c'est plutôt vu un peu comme un parc nature, je crois, de l'ancienne CUM.

2640

2645

2650

Alors, tandis que je soulèverais, pendant que j'y pense, que dans le contrat de ville entre Québec et Montréal, il y a tout un... dans la section culture, à savoir ça va être quoi les pôles culturels de la nouvelle ville de Montréal qui devront être entérinés par le plan d'urbanisme? Et, à ce moment-là, je ne sais pas du tout si l'équipement du parc Jarry sera désigné comme un pôle culturel, donc on se retrouvera avec les 16 activités par été, donc, ce qui veut dire un à toutes les semaines.

2655

Alors, c'est tous les statuts justement de gérer un certain arbitrage pour l'ensemble de l'île et je pense que la Promenade Bellerive est pertinente à regarder comme exemple et non pas juste la montagne. La montagne ou le Parc des Îles, malgré que le projet étant, je le répète, est un équipement international, il faut peut-être justement prendre des comparaisons avec le centre-ville, mais... Tandis que pour la Promenade Bellerive, ils sont plutôt pris avec, je veux dire, la dynamique du Croissant de l'Est, donc de donner accès au fleuve... Donc, à ce moment-là, c'est un grand réseau qui rejoint aussi bien la Rive-Sud que Repentigny sur la Rive-Nord. C'est un peu comme la Société du Havre pour le centre-ville de

2660

2665

Montréal, la Promenade Bellerive, son mandat dans l'île de Montréal, c'est du point Jacques-Cartier jusqu'à l'est du bout de l'Île.

2670 Et donc, c'est un équipement métropolitain, mais il a des enjeux, qui est un parc, je le répète, nature, donc donner accès au fleuve et...

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

2675 D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE:

2680 Merci Monsieur Côté. Il y avait des gens qui s'étaient inscrits et qui semblent avoir quitté. Ils ont peut-être réapparu depuis, il s'agit de madame Jutras et de monsieur Deschamps.

2685 Alors, s'il n'y a pas d'autres inscriptions au registre, nous allons terminer la séance de ce soir et reprendre pour clôturer la période de dépôt des mémoires demain soir à 19 h dans la même salle.

Merci à tous et à toutes, bonsoir.

2690 Je soussignée, **CAROLE TREMBLAY**, sténographe officielle dûment autorisée à pratiquer en français, avec la méthode du sténomasque, dans le district judiciaire de Montréal, certifie sous mon serment/affirmation d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi,

2695 et j'ai signé,

CAROLE TREMBLAY,
Sténographe officielle.

2700